

La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social. Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

- 3-1 Le surendettement des ménages
- 3-2 La pauvreté
- 3-4 Le vieillissement de la population
- 3-5 L'accessibilité aux soins de proximité
- 3-6 L'accès aux équipements
- 3-7 Le taux d'emploi des 20 à 64 ans
- 3-8 Les salariés en formes particulières d'emploi
- 3-9 Le chômage
- 3-10 Les inégalités de salaires entre hommes et femmes
- 3-11 La vie associative
- 3-12 Les risques technologiques et miniers

■ 3.1 Le surendettement des ménages

Mise à jour mars 2017

Pertinence

La pauvreté et l'exclusion sont des signes de dénuement financier qui traduisent la non-satisfaction de besoins de base. Le principe de solidarité qui prévaut dans la démarche de développement durable suppose de chercher à éradiquer ce phénomène. Sans pour autant être en situation de pauvreté ou d'exclusion, un nombre croissant de ménages ont recours aux procédures de traitement du surendettement. Ce phénomène traduit une nouvelle forme de précarisation. Il touche des ménages dont la situation financière, à un moment donné, ne leur permet plus de faire face à leurs dettes, qu'elles résultent de crédits à la consommation, de crédits immobiliers ou encore de charges courantes (loyers, impôts, factures...). Il génère en outre, directement ou indirectement, d'autres difficultés liées au surendettement : en matière d'accès à la santé, au logement ou encore en termes de scolarité des enfants.

La loi Neiertz de 1989 a mis en place une commission de surendettement dans chaque département, dont la mission est de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par les particuliers qui ont contracté un endettement excessif ou qui sont confrontés à une réduction de leurs ressources à la suite d'un accident de la vie (divorce, chômage, maladie...). La commission peut d'abord orienter le dossier de surendettement vers une procédure amiable qui repose sur la négociation d'un plan conventionnel de redressement. En cas d'échec des négociations, elle peut ensuite proposer aux autorités judiciaires des recommandations visant à étaler le remboursement des dettes, réduire les taux d'intérêt, voire suspendre le paiement des dettes et/ou procéder à un effacement partiel de la dette. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Borloo du 1^{er} août 2003, la commission peut demander l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel, inspirée de la faillite civile pour les personnes physiques, et placée sous le contrôle des juges.

L'indicateur suivi est l'évolution du nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables (90 % des dossiers déposés en 2014) par les commissions de

surendettement des treize départements de la région Occitanie.

Analyse

Depuis 2008, début d'une crise économique et financière, le phénomène de surendettement s'accroît plus fortement en Occitanie qu'en moyenne en France métropolitaine. Il est principalement causé par une diminution des ressources, souvent due à un « accident de la vie », perte d'emploi, divorce ou séparation. L'Occitanie fait néanmoins toujours partie des régions métropolitaines les moins concernées par le surendettement, avec moins de 4 dossiers déposés pour 1 000 habitants. De fortes disparités existent au sein de la région en 2013, avec un nombre de dossiers pour 1 000 habitants qui varie quasiment du simple (2,2 en Aveyron) au double (4,1 en Tarn-et-Garonne et dans le Lot).

En 2014, 16 400 dossiers de surendettement sont déclarés recevables par les différentes commissions de surendettement en Occitanie, soit 8,4 % de l'ensemble des dossiers recevables en métropole (195 700). Avec moins de 4 dossiers déposés pour 1 000 habitants de 15 ans ou plus, l'Occitanie figure parmi les régions les moins affectées par le surendettement aux côtés de la Corse, de l'Île-de-France, de la Bretagne et des Pays de la Loire.

Alors qu'entre 2000 et 2008 le nombre de dossiers recevables en Occitanie augmente de 3,5 % par an (+ 3,1 % en métropole), la crise financière de 2008 fait s'envoler le nombre de dossiers recevables (+ 5,6 % par an entre 2008 et 2014 contre + 4,3 % en métropole). La hausse est particulièrement marquée en 2009, dans la région (+ 15,6 %) comme ailleurs en métropole (+ 14,2 % en moyenne France métropolitaine). *A contrario*, on observe une baisse du nombre de dossiers recevables en 2012, en Occitanie (- 0,7 %) de manière moins marquée qu'en métropole (- 4,0 %). Cette évolution s'explique sans doute par l'adoption en 2010 de la loi portant réforme du crédit à la consommation, encadrant plus fortement l'accès à celui-ci. Sur l'ensemble de la

France métropolitaine, la procédure de rétablissement personnel, solution retenue lorsque la situation du débiteur est irrémédiablement compromise, augmente d'année en année pour, au final, plus que doubler, depuis 2008.

De fortes disparités existent au sein de la région en 2013. Le surendettement est proportionnellement plus important dans le Tarn-et-Garonne et dans le Lot avec 4,1 dossiers recevables pour 1 000 habitants. À l'opposé, l'Aveyron et la Lozère sont les départements les moins touchés : ils comptent respectivement 2,2 et 2,3 dossiers recevables pour 1 000 habitants. Dans neuf départements sur treize, la pression de la crise de 2008 a eu comme conséquence une accélération de l'endettement des ménages entre 2008 et 2014, par rapport à la période 2000-2008. Seuls le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et la Lozère font exception, avec un rythme qui ralentit.

Une étude de la Banque de France dresse en 2014 le profil des personnes surendettées et précise la nature du surendettement.

En Occitanie, le montant moyen d'endettement par dossier s'élève à 44 500 euros en 2014 contre 42 600 en 2013, soit une progression de 4,5 %. L'augmentation de la part de l'endettement immobilier, dont l'encours est plus important que les autres types d'endettement, permet d'expliquer une partie de cette hausse. Ainsi, la dette immobilière qui représentait 42 % du montant des dettes financières en 2013, progresse de 2 points en 2014. Elle se retrouve dans 15 % des dossiers recevables en 2014 (+ 1 point). Pour autant, les dettes à la consommation, présentes dans 78 % des dossiers recevables, représentent encore la partie la plus importante des dettes financières (55 %), notamment en raison des crédits renouvelables, plus importants en volume et moindres en encours. En 2014, la population surendettée dont le dossier est recevable se caractérise dans la région comme dans l'ensemble de la France métropolitaine par la prédominance de personnes divorcées ou séparées (37 % dans la région), sans personne à charge et ayant entre 35 et 54 ans. Parmi les personnes surendettées,

les trois quarts sont locataires et les femmes sont davantage représentées (55 %). Parallèlement, autour de 30 % des

personnes surendettées sont sans emploi ; 40 % disposent de ressources faibles, situées entre le montant du RSA et

inférieures ou égales au Smic. Pour une majorité d'entre elles, les capacités de remboursement sont nulles. ■

Développement du surendettement plus marqué en Occitanie

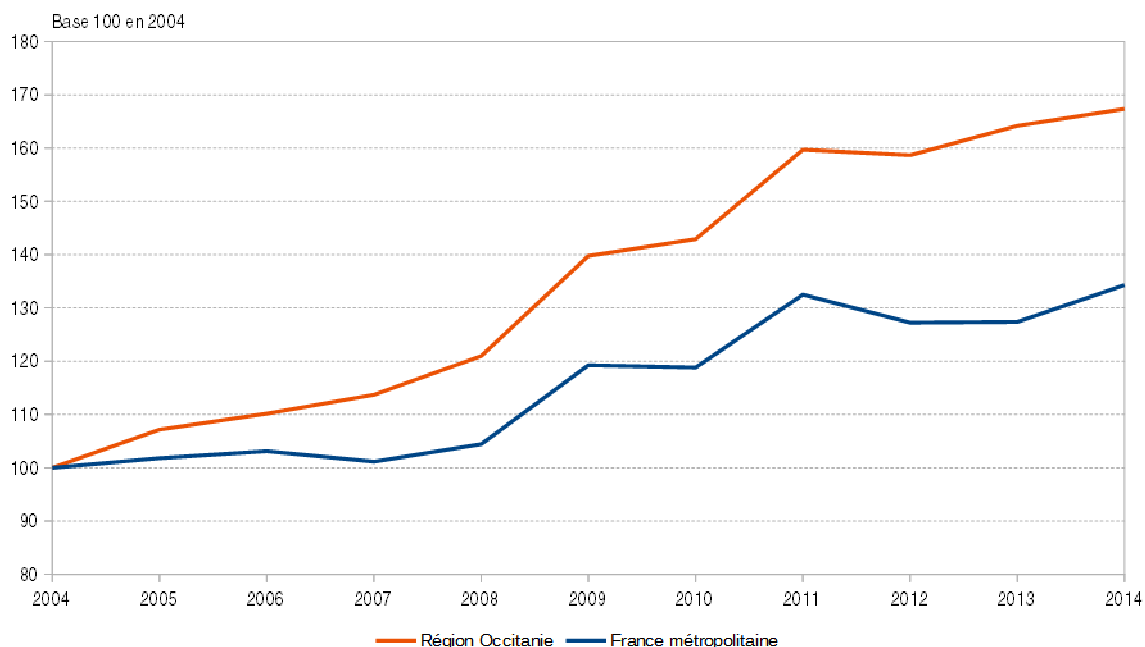
Taux d'évolution annuel moyen du nombre de dossiers de surendettement (en %)

	Entre 2000 et 2008	Entre 2008 et 2014
Tarn et Garonne	3,0	7,3
Haute-Garonne	2,0	7,2
Aveyron	2,0	6,9
Hautes-Pyrénées	6,7	6,8
Tarn	0,7	6,8
Aude	4,4	6,7
Ariège	7,8	6,6
Gers	2,6	6,2
Lot	-1,4	5,4
Gard	4,6	4,4
Hérault	5,2	3,8
Pyrénées-Orientales	3,8	3,6
Lozère	8,7	2,7
Occitanie	3,5	5,6
France métropolitaine	3,1	4,3

Source : Banque de France

La crise de 2008 a nettement aggravé le surendettement en Occitanie

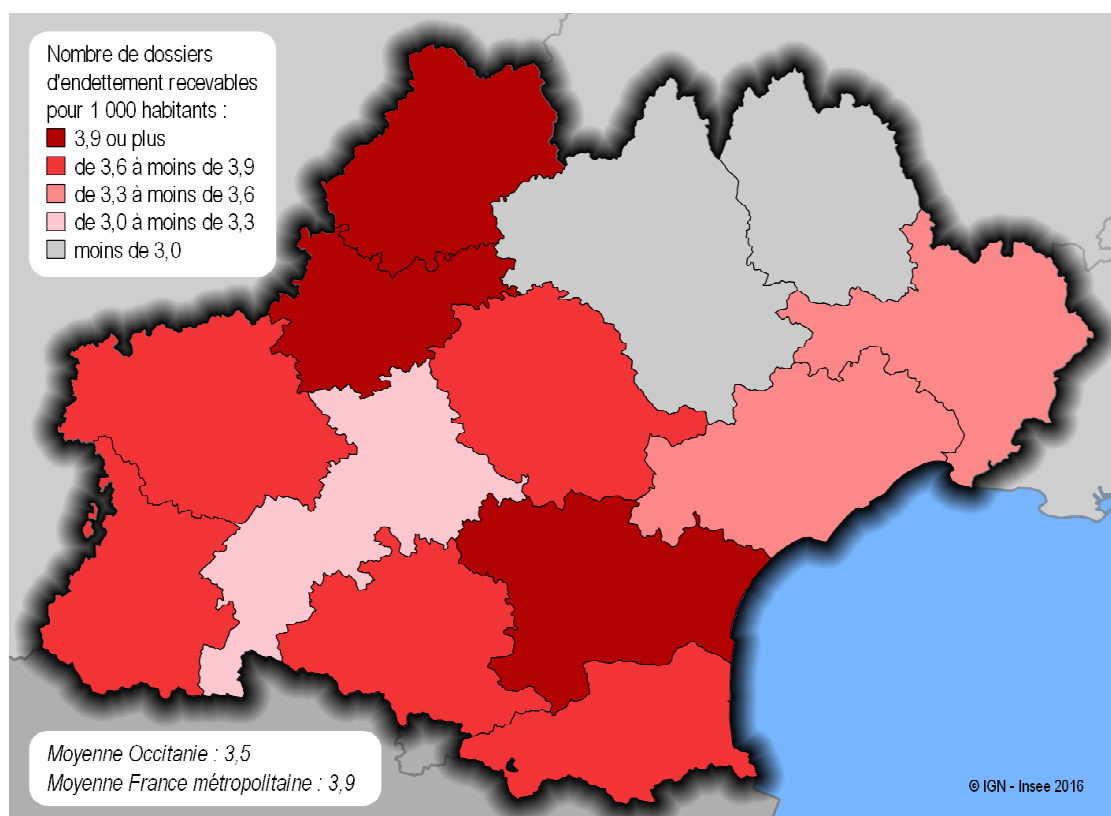
Évolution du nombre de dossiers de surendettement recevables



Source : Banque de France

Un endettement qui varie pratiquement du simple au double selon le département

Nombre de dossiers d'endettement recevables en 2014 pour 1 000 habitants de 15 ans ou plus



Pour en savoir plus :

- « [Enquête typologique 2014 sur le surendettement des ménages](#) », Banque de France, juillet 2015

■ 3-2 La pauvreté

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio en 1992, elle est aussi réaffirmée dans la nouvelle stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » dont elle constitue un des cinq objectifs prioritaires. En France, elle est au cœur des objectifs du nouveau Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), adopté au niveau national le 21 janvier 2013 et décliné régionalement en 2014.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi... La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème.

L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté relative égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. En deçà d'un certain seuil, on peut en effet considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus possible. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après distribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération, attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Cet indicateur (revenu disponible par UC) est donc le même pour tous les individus du ménage et correspond au « niveau de vie ».

Le niveau de vie « médian » partage la population en deux moitiés : dans la première, chaque personne dispose d'un

niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans la seconde, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur complémentaire qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil même : plus il est élevé, plus la pauvreté est intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté ainsi calculé est un taux de pauvreté relative, dont le seuil évolue chaque année et qui ne doit pas être pris pour un minimum vital. Il ne prend en compte que la pauvreté monétaire, il ne tient pas compte du patrimoine immobilier ou foncier, ni de difficultés matérielles autres d'existence (pauvreté en conditions de vie, privations...) ni des « capacités » des individus à agir en tant qu'acteur social pour leur propre bien-être. Le seuil de 60 % du revenu médian est retenu car il autorise des comparaisons internationales, mais il n'en fait pas moins débat : ainsi le taux de pauvreté varie presque du simple au double selon que l'on utilise un seuil à 50 ou à 60 %.

À compter de 2012, le nouveau dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) permet une observation du revenu disponible des ménages à un niveau territorial plus fin qu'auparavant, jusqu'à la commune. Il offre une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté. Seules les données millésimées 2012 sont disponibles à la date de la publication. L'analyse en évolution ne peut donc être menée sur cet exercice.

Analyse

En 2012 plus de 910 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Occitanie, soit près de 17 % de la population régionale. Ce taux situe la région dans le quart supérieur des régions où la pauvreté sévit le plus. Un chômage plus prégnant ainsi qu'une plus forte part d'inactifs, notamment de retraités, expliquent l'essentiel de cet écart. Dans la région plus qu'ailleurs, les jeunes, les personnes âgées, les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont particulièrement touchés. Les disparités départementales sont importantes : l'Aude, les Pyrénées

Orientales, le Gard et l'Hérault figurent parmi les dix départements les plus frappés par la pauvreté, alors que la Haute-Garonne se situe au sein des départements les moins touchés. À un niveau plus localisé, la pauvreté touche plus fortement les territoires ruraux éloignés des centres d'emploi dans la région. Néanmoins, elle n'épargne pas les pôles urbains qui concentrent davantage de population, et en particulier leurs villes-centres. La pauvreté est plus prégnante dans les pôles urbains situés le long du littoral et dans une moindre mesure, dans leurs couronnes périurbaines, que dans le réseau d'aires urbaines autour du pôle métropolitain toulousain. Globalement, le taux de pauvreté est le plus élevé sous la diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège, jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.

En Occitanie, 913 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2012, soit avec moins de 989 euros mensuels disponibles (après paiement des impôts et versement des prestations sociales) et par unité de consommation (UC). Ce seuil correspond à 989 euros pour une personne seule, 1 286 euros pour une personne seule avec un enfant de moins de 14 ans, ou encore 2 473 euros pour un couple avec deux enfants de 14 ans ou plus. Cette situation de pauvreté concerne 16,7 % de la population de la nouvelle région, soit sensiblement plus qu'en France métropolitaine (14,3 %). Seules trois régions ont un taux de pauvreté plus élevé : la Corse (20,4 %), les Hauts-de-France (18,1 %) et PACA (16,9 %).

Ce taux de pauvreté régional masque de fortes disparités territoriales. Les départements les plus marqués par l'activité touristique et où l'agriculture emploie aussi une forte main d'œuvre saisonnière subissent plus les effets de la pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté dépasse les 20 % dans l'Aude ou les Pyrénées-Orientales et il atteint 20 % dans le Gard. Les départements situés à l'ouest de la région sont davantage préservés, en particulier la Haute-Garonne dont l'économie est diversifiée et tournée vers des fonctions métropolitaines, elle affiche le taux le plus bas de la région, soit 12,1 %. Globalement, la pauvreté est plus présente sous la diagonale allant de Saint-Girons à l'ouest de l'Ariège, jusqu'aux Cévennes aux confins de la Lozère et du Gard.

Comparée à la moyenne métropolitaine, la pauvreté en Occitanie est plus développée dans les espaces ruraux éloignés des centres d'emplois, mais également dans les villes-centres des grands pôles urbains. C'est dans le rural que le taux de pauvreté est le plus élevé (20,7 %) et que l'écart est le plus marqué avec la France métropolitaine. Les villes abritent davantage de ménages pauvres en nombre, mais aussi en part (17,8 %), en lien avec la présence d'un parc locatif social plus dense ou d'un parc de logements anciens voire vétustes. Les taux de pauvreté sont moins élevés dans les grands pôles urbains gravitant autour de Toulouse, puisque

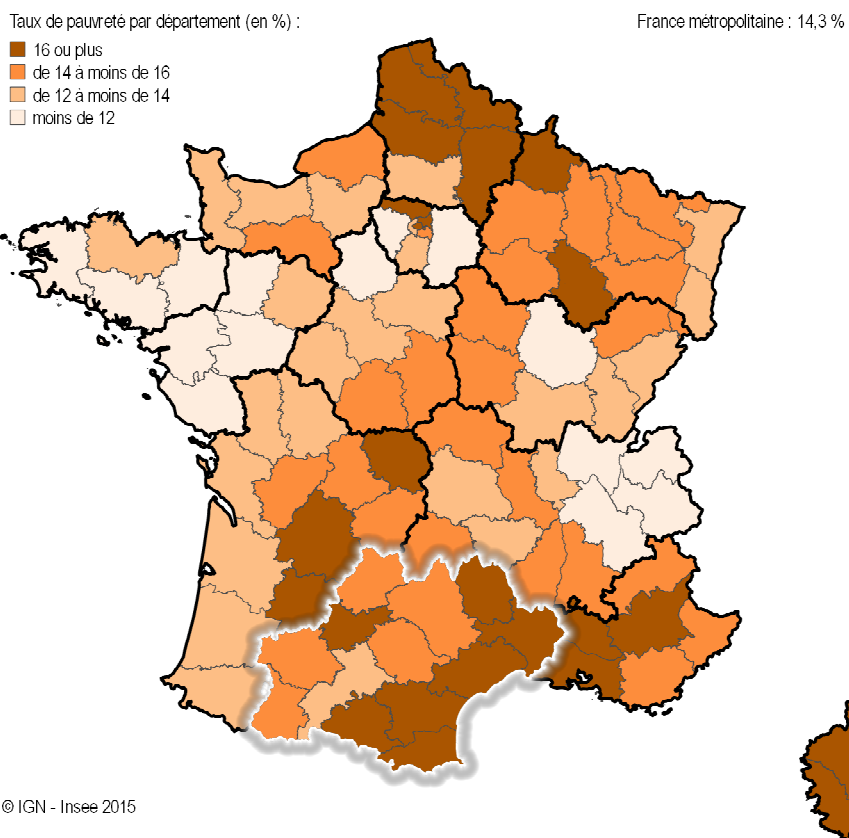
ceux-ci bénéficient de l'influence du pôle métropolitain toulousain. À l'inverse, les pôles situés sur la côte languedocienne sont plus exposés à la pauvreté.

En Occitanie comme ailleurs en métropole, les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres ménages : près de 34 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté en 2012 (près de 30 % en France métropolitaine). En effet, les ressources proviennent d'une seule personne qui assume la charge des enfants et les économies d'échelle liées au nombre de personnes composant le ménage sont par conséquent très amoindries. Les personnes seules sont

aussi plus touchées que les couples (avec ou sans enfant), les hommes seuls (21,9 %) davantage que les femmes seules (20,8 %), soit plus qu'en moyenne en métropole (17,2 % pour les hommes et 15,8 % pour les femmes).

Dans la région, plus d'un quart des jeunes de moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (21,9 % en moyenne métropolitaine). Les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, la multiplication des contrats précaires en début de vie active sont autant d'éléments d'explication. ■

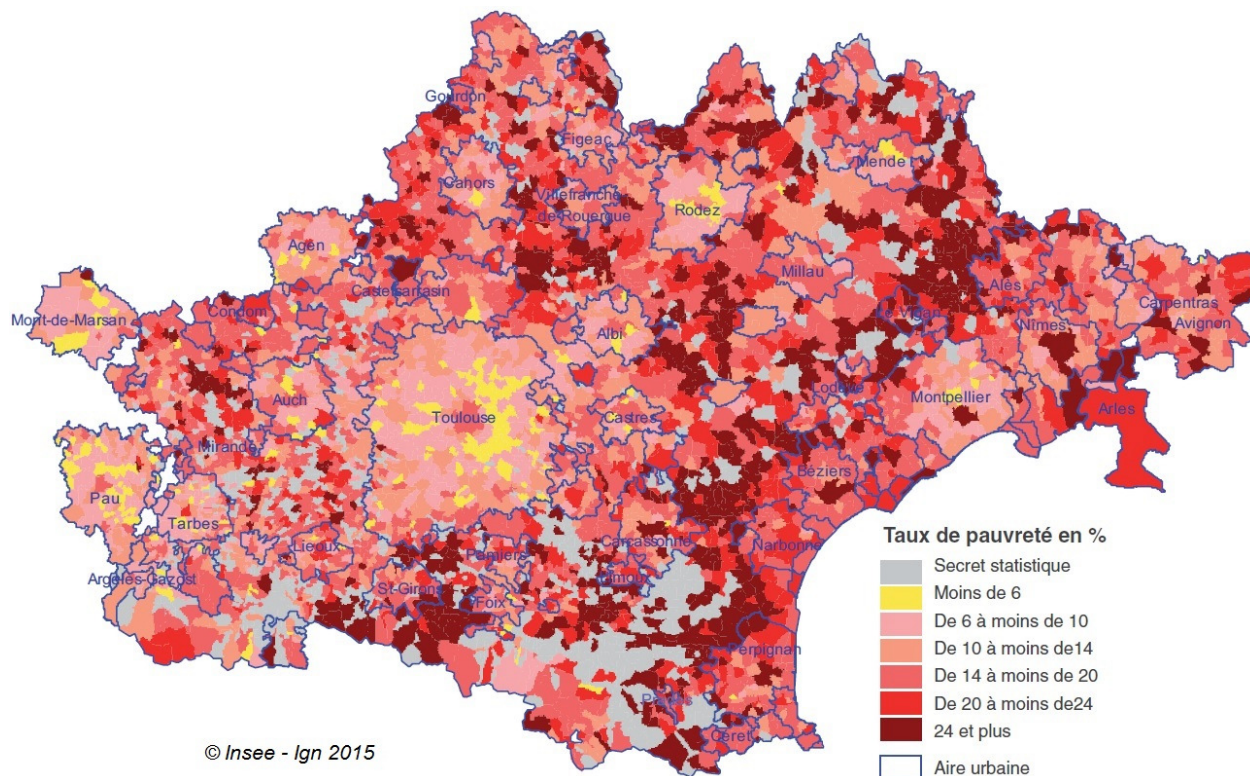
Pauvreté : de fortes disparités départementales en Occitanie **Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté* en 2012 (en %)**



* Le seuil de pauvreté monétaire est égal à 989 euros par mois et par unité de consommation en 2012

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

La pauvreté touche plus fortement les territoires ruraux
Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en Occitanie en 2012 (en %)



Note : les données issues de Filosofi sont soumises au secret statistique. Aucune statistique n'est diffusée pour les très petites zones (moins de 50 ménages fiscaux et moins de 100 personnes)

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

Les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres types de ménages
Taux de pauvreté et niveaux de vie médians selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal en Occitanie en 2012

Type de ménage	Tranche d'âge du référent fiscal	Nombre de ménages	Nombre d'UC	Nombre de personnes	Taux de pauvreté à 60 %	Revenu disponible médian par UC (niveau de vie)
Famille monoparentale		260 055	412 713	627 251	33,9	14 328
Couple sans enfant		612 651	918 977	1 225 302	8,6	21 927
Couple avec enfant(s)		626 702	1 368 230	2 375 826	14,7	19 519
Ménage complexe		102 016	244 489	410 956	17,7	18 913
Femme seule		473 017	473 017	473 017	20,8	16 411
Homme seul		354 278	354 278	354 278	21,9	16 983
	Moins de 30 ans	209 280	274 663	368 227	26,1	16 035
	30-39 ans	355 803	595 932	985 527	18,4	18 212
	40-49 ans	449 247	827 642	1 342 547	19,0	18 184
	50-59 ans	439 753	735 441	1 058 148	16,0	20 541
	60-74 ans	568 089	815 247	1 071 150	11,7	20 940
	75 ans et plus	406 547	522 780	641 032	13,9	18 082
Ensemble de la région		2 428 719	3 771 704	5 466 629	16,7	18 888

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

Pour en savoir plus :

- « [Filosofi, une nouvelle loupe pour examiner les revenus](#) », Insee Analyses Midi-Pyrénées n°18, juin 2015
- « [Forte pauvreté rurale et urbaine](#) », Insee Analyses Languedoc-Roussillon n°11, juin 2015
- « [En Midi-Pyrénées, 424 000 personnes sous le seuil de pauvreté en 2011](#) », Insee Analyses Midi-Pyrénées n°6, novembre 2014
- « 508 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Languedoc-Roussillon », Enjeux et perspectives sociales n°1, juin 2014, POSS-LR

■ 3-4 Le vieillissement de la population

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Les liens entre générations sont au cœur des préoccupations du développement durable : il est donc important de connaître les tendances démographiques, de les appréhender par classe d'âge et de les projeter dans l'avenir. Le vieillissement notable de la population nécessite en effet d'adapter la manière de satisfaire les besoins des générations présentes, en particulier des personnes âgées. Certaines de ces adaptations relèvent de décisions nationales : c'est le cas du financement des systèmes de santé publique et des régimes de retraite. D'autres dispositifs, comme le développement de services d'aide à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie, sont financés ou bien mis en place localement, ce qui justifie de prendre en compte les évolutions démographiques à l'échelle régionale.

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge de la dépendance deviendra un enjeu majeur d'ici les vingt prochaines années. Ces phénomènes n'affecteront pas les territoires de la même façon, ce qui pointe un enjeu en matière d'aménagement du territoire, en termes d'implantation et d'accessibilité des services à la personne et de santé ainsi que de structures d'accueil.

Le vieillissement de la population mérite aussi d'être considéré dans la préoccupation d'entretien et de transmission de nos patrimoines, que ce soit sur un plan culturel ou d'organisation du travail. Le vieillissement de la population active soulève en effet la question des transferts de compétences entre générations.

Analyse

La population de la région Occitanie s'élève à 5 627 000 habitants au 1^{er} janvier 2012, dont 20 % de personnes de 65 ans ou plus (contre 18 % en France métropolitaine). À l'image des régions voisines du sud de la France, la population est en moyenne plus âgée que celle du nord. Parallèlement, les jeunes de moins de 20 ans représentent 23 % de la population régionale, soit un peu moins qu'en métropole (24 %). Le vieillissement de la population se poursuit depuis le milieu des années 70 et cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir.

Depuis 1975, le vieillissement de la population de la région Occitanie continue sa lente mais inéluctable progression. Ainsi, en 2012, les 65 ans ou plus restent encore proportionnellement moins nombreux (20 %) que les jeunes de moins de 20 ans (23 %), mais les projections de population font apparaître une inversion dans les années 2020. Malgré le dynamisme démographique de la région, l'une des plus attractives de métropole, les 65 ans ou plus représenteraient alors plus d'un quart de la population régionale d'ici 2030 (+ 6 points), tandis que les moins de 20 ans un peu plus d'un cinquième (- 1 point). L'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges avancés et dans le même temps le recul de la mortalité, entraînent en effet de facto une hausse significative des 65 ans ou plus.

Si les hypothèses d'évolutions démographiques projetées pour la région se confirmaient, elles produiraient des effets inégaux selon les départements. Déjà en 2012, seuls quatre départements comptent davantage de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de 65 ans ou plus. En Haute-Garonne et dans l'Hérault, l'apport migratoire, particulièrement sensible dans les métropoles de Toulouse et Montpellier qui accueillent de nombreux étudiants, permet de maintenir un indice de vieillissement (rapport entre les 65 ans ou plus et les moins de 20 ans) à un niveau bas. Vient ensuite le Tarn-et-Garonne qui, en plus d'un accroissement naturel important, profite de l'installation de jeunes actifs travaillant sur Toulouse. Le Gard bénéficie aussi d'excédents naturels et migratoires élevés. Dans l'Aude et le Tarn, les populations jeunes et seniors s'équilibrent, grâce à un excédent migratoire important et un solde naturel où les naissances compensent les décès. Tous les autres départements de la région Occitanie ont un indice de vieillissement d'ores et déjà supérieur à 1 en 2012, ce qui se traduit par des déséquilibres importants, comme dans le Lot, où l'on trouve 1 jeune de moins de 20 ans pour 1,3 habitant âgé de 65 ans ou plus. Il s'agit là de l'indice le plus élevé de la région, suivi de près par l'Aveyron, le Gers et les Hautes-Pyrénées.

À l'horizon 2030, seule la Haute-Garonne conserverait une population jeune encore suffisamment importante pour dépasser celle des 65 ans ou plus. Il y aurait encore, si le scénario de projection dit « central »

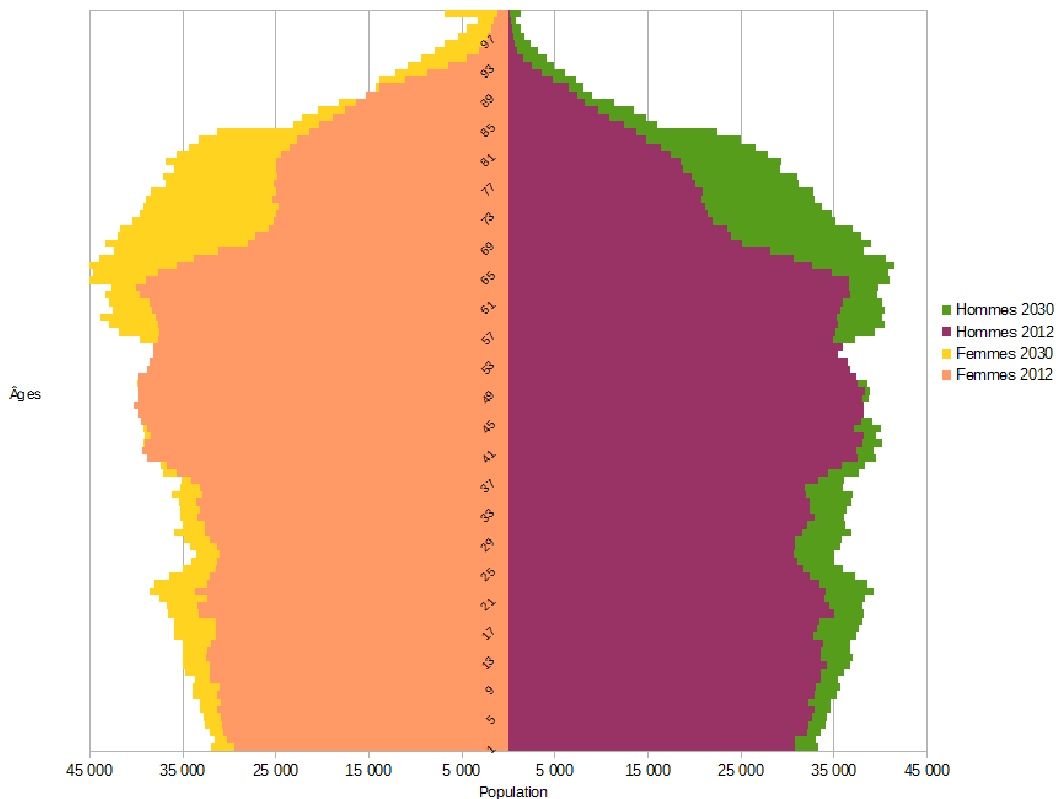
se vérifiait, moins de 0,9 personne âgée pour 1 jeune. Dans les autres départements, les personnes de 65 ans ou plus seraient plus nombreuses que les moins de 20 ans, même si le Tarn-et-Garonne resterait finalement proche de l'équilibre (1,1 personne âgée pour un jeune). Les départements où le vieillissement de la population était déjà prononcé en 2012, devraient rester les plus âgés.

En lien avec ce vieillissement marqué de la population, la dépendance, plus fréquente à partir de 80 ans (elle touche alors 1 personne sur 5), devrait affecter un nombre croissant de personnes âgées en Occitanie comme ailleurs en France métropolitaine. Ainsi, entre 2007 et 2030, le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait de plus de 50 %. Pour autant, d'un département à l'autre, cet accroissement serait bien différent, s'échelonnant de 32 % en Aveyron à plus de 60 % dans le Gard et en Haute-Garonne. Les structures par âge de la population actuelle, des évolutions démographiques et des comportements migratoires variables influent sur ces différences. Ainsi, une proportion importante de personnes entre 40 et 74 ans dans un département entraîne une part de personnes âgées élevée en 2030, puisque ces générations auront alors entre 60 et 94 ans. Ce sera le cas en Haute-Garonne et dans le Tarn-et-Garonne. À l'opposé, dans les départements qui ont d'ores et déjà une population plus âgée, la part des seniors augmenterait moins d'ici 2030, d'où une moindre croissance de la population dépendante.

Le vieillissement de la population devrait s'accompagner d'un ralentissement de la croissance de la population active en Occitanie à partir de 2025. Après une hausse de près de 1,0 % par an entre 2007 et 2025, la population active ne progresserait plus que de 0,3 % par an à l'horizon 2030. Avec l'arrivée à la retraite des générations du baby-boom nées dans les années 60, les sorties des seniors sont en augmentation. Cependant, cette croissance, même amoindrie, de la population active régionale devrait rester supérieure à la moyenne métropolitaine, à condition toutefois que l'attractivité de la région reste la même. Pour autant, les disparités territoriales au sein de la région pourraient s'accroître puisque la croissance de la population active se concentrerait dans quelques zones

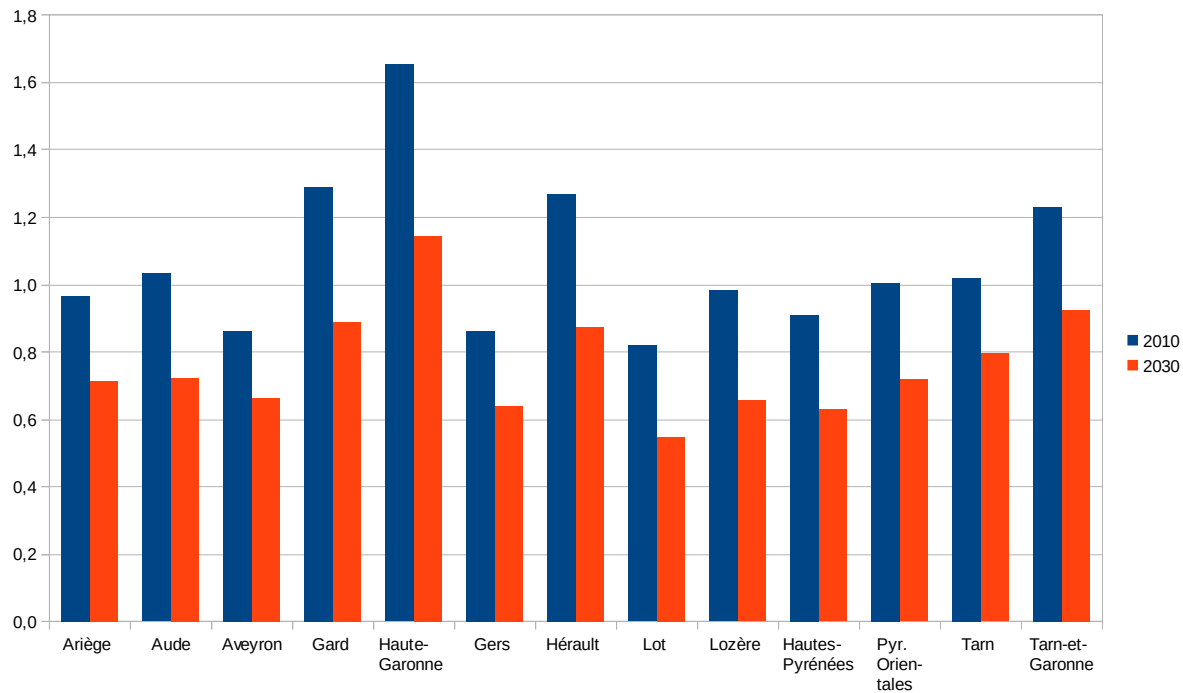
d'emplois, en particulier celle de Toulouse, mais aussi celles de Montauban et Narbonne. ■

Pyramides des âges 2012 et 2030 en Occitanie



Sources : Insee, recensement de la population 2012, projections Omphale 2010

Plus de personnes âgées que de jeunes dans 6 départements sur 13 en 2010
Rapport entre les moins de 20 ans et les 65 ans ou plus



Sources : Insee, recensement de la population 2010, projections Omphale 2010

Près de 51 000 personnes âgées potentiellement dépendantes supplémentaires entre 2010 et 2030
Évolution de la population âgée et de la population potentiellement dépendante* par département - projections 2010-2030

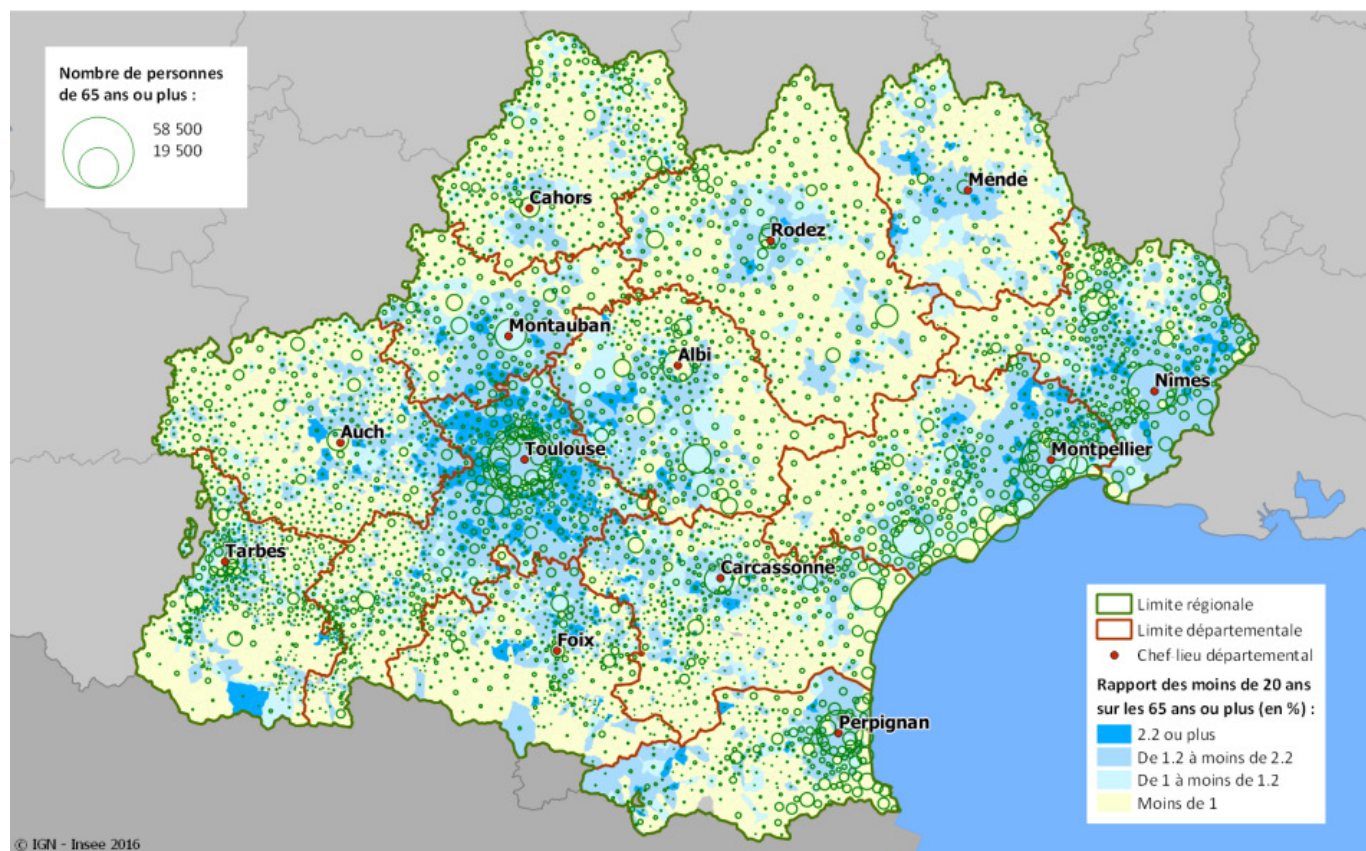
Départements	Projections de la population âgée potentiellement dépendante		Projections de la population âgée (60 ans et plus)	
	Évolution 2010-2030		Évolution 2010-2030	
	En effectifs	En %	En effectifs	En %
Ariège	1 200	29	20 100	45
Aude	4 000	41	51 000	49
Aveyron	2 100	25	27 700	32
Gard	7 800	49	91 700	51
Haute-Garonne	9 900	48	132 900	54
Gers	1 500	29	22 900	39
Hérault	10 000	45	122 300	48
Lot	1 700	34	24 500	43
Lozère	900	39	10 200	46
Hautes-Pyrénées	2 000	30	22 700	33
Pyrénées-Orientales	4 700	38	57 700	44
Tarn	3 000	30	41 400	38
Tarn-et-Garonne	2 100	37	32 400	53
Occitanie	50 900	40	657 500	46

* La grille AGGIR positionne les personnes âgées de 60 ans ou plus selon six niveaux de perte d'autonomie : du GIR 1 pour les personnes les plus dépendantes, au GIR 6 pour les autonomes. Les personnes sont dites dépendantes lorsqu'elles relèvent des GIR 1 à 4.

Lecture : entre 2010 et 2030, d'après les projections de population, l'Ariège verrait le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmenter de 45 %, soit 20 100 personnes supplémentaires. Parmi ces personnes, 1 200 seraient potentiellement dépendantes, soit une augmentation de 29 % du nombre de personnes âgées dépendantes.

Source : Insee, Omphale 2010

Les jeunes bien plus nombreux que les 65 ans ou plus dans le périurbain
Part de la population de moins de 20 ans sur la population de 65 ans ou plus en Occitanie en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Pour en savoir plus :

- « [En Languedoc-Roussillon, 27 300 personnes âgées dépendantes en 2030](#) », *Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n° 8, octobre 2012
- « [23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030](#) », *6 Pages Insee Midi-Pyrénées* n° 143, septembre 2012
- « [Projections de population en Languedoc-Roussillon à l'horizon 2040](#) », *Repères Chiffres pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n° 8, décembre 2010
- « [Population de Midi-Pyrénées en 2040](#) », *6 Pages Insee Midi-Pyrénées* n° 130, décembre 2010

■ 3-5 L'accessibilité aux soins de proximité

Mise à jour mars 2017

Pertinence

La présence de services de santé, particulièrement ceux de proximité, est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, ainsi que pour faciliter l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (personnes âgées, enfants...). Elle peut également faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien ou développement des emplois, attraction d'entreprises).

Par ailleurs, l'éloignement de la population des services de santé augmente le nombre et la longueur des déplacements, dont beaucoup sont effectués en voiture, générant ainsi des rejets atmosphériques supplémentaires.

L'indicateur retenu - la part de la population habitant à plus de 20 minutes d'au moins l'un des cinq services de santé de proximité indiqués ci-dessous - représente une vision globale de l'offre minimale de soins de proximité dans les différents territoires. Cet indicateur permet ainsi de se faire rapidement une idée du niveau d'enclavement des territoires par rapport à l'offre de soins.

Les cinq services de santé de proximité retenus pour cet indicateur regroupent les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les résultats sont détaillés par bassin de vie (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants).

Les temps d'accès sont mesurés depuis le domicile jusqu'aux services de soins. Le choix a été fait de ne pas prendre en compte d'autres accès possibles et fréquents, à partir du trajet domicile-travail par exemple, car les populations les plus consommatrices de services de santé de proximité sont retraitées. Les temps de trajet donnés supposent que les utilisateurs disposent d'un moyen de transport motorisé. Ils sont calculés de chef-lieu à chef-lieu de commune aux heures dites creuses et sont nuls par convention à l'intérieur d'une commune.

Avertissement : le distancier Metric qui sert à mesurer les distances et les temps de trajet a remplacé l'ancien distancier Odomatrix pour cette nouvelle édition du dossier et ne permet pas les comparaisons avec les éditions antérieures. Ce distancier présente l'avantage de s'appuyer sur des fonds routiers récents (BDTOPO 2012 de l'IGN) et de permettre l'estimation de distance infracommunale.

Analyse

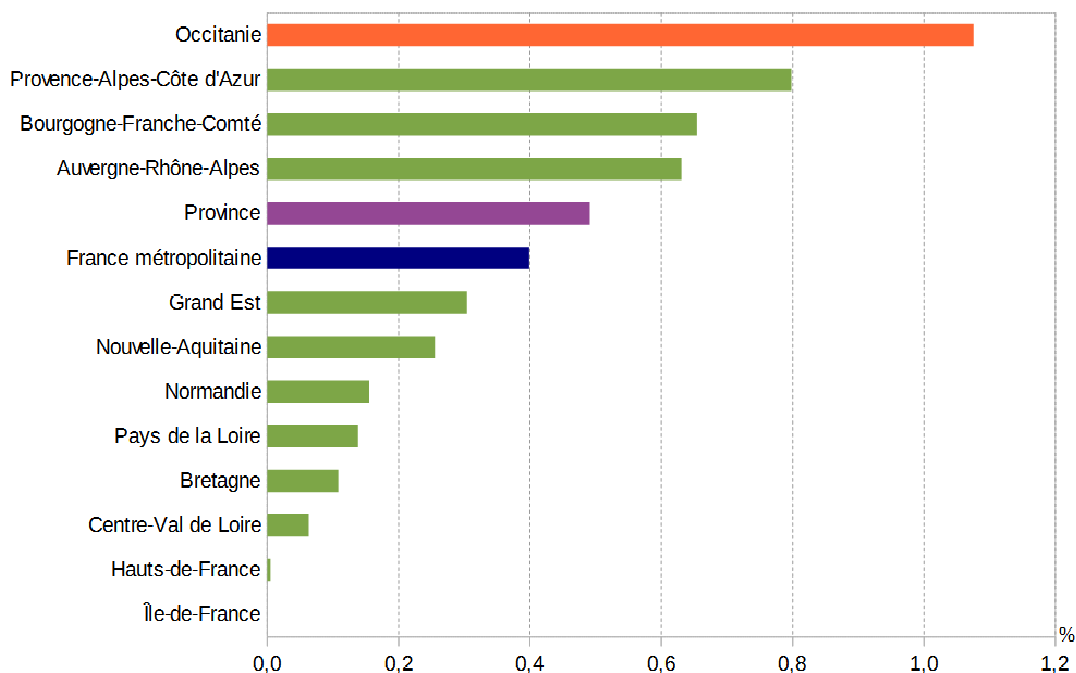
En 2012, 60 500 habitants de la région Occitanie, soit 1,1 % de la population, sont confrontés à des difficultés d'accès aux soins de proximité. C'est presque trois fois plus qu'en moyenne en France métropolitaine. La Lozère est le département le plus enclavé par rapport à l'offre de soins : plus d'un habitant sur cinq réside à plus de 20 minutes de l'un des services de santé de proximité. L'éloignement concerne en priorité les chirurgiens-dentistes.

En Occitanie, plus d'une personne sur cent habite en 2012 dans l'une des 306 communes situées à plus de 20 minutes d'au moins l'un des services de santé de proximité. Cela représente 60 500 habitants dans la région. C'est presque trois fois plus que la moyenne de France métropolitaine. L'Ariège, l'Aveyron et surtout la Lozère sont les départements les plus enclavés par rapport à cette offre de soins. Ainsi, plus de deux Lozériens sur dix rencontrent des difficultés d'accès aux soins de proximité. Les bassins de vie ruraux ou montagneux sont logiquement les plus enclavés. C'est le cas des bassins de vie de Laguiole (dans sa partie aveyronnaise) et de Langogne (dans sa partie lozérienne), où plus de deux habitants sur trois sont éloignés de plus de 20 minutes d'au moins l'un des services de santé de proximité.

À l'opposé, en Haute-Garonne, dans l'Hérault, le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, pratiquement personne n'habite à plus de 20 minutes de l'un de ces services.

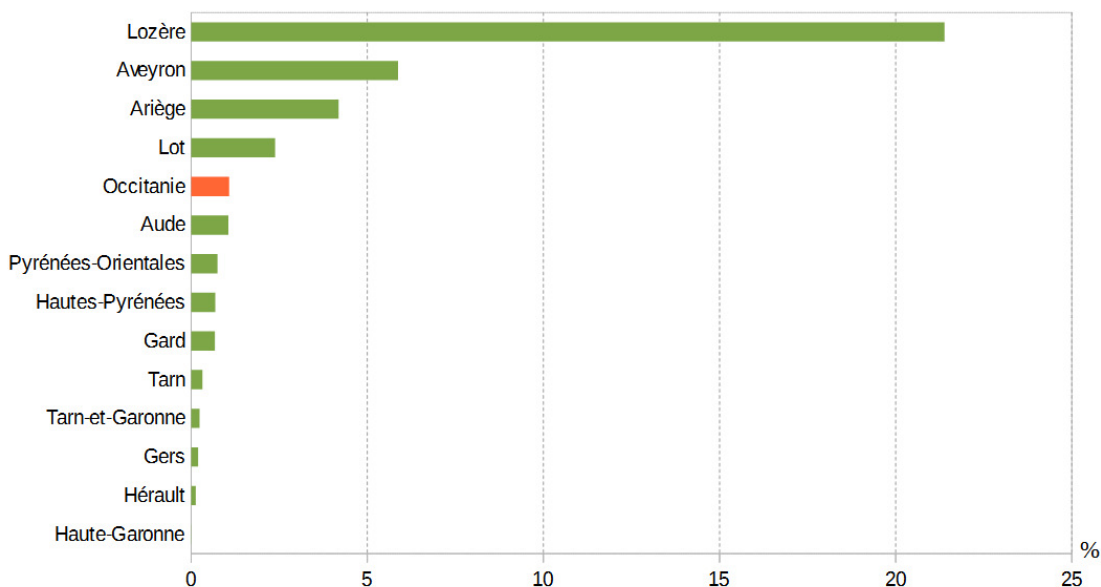
Le chirurgien-dentiste est le praticien dont l'absence est la plus fréquente. Pour les communes ayant des difficultés d'accès aux services de santé de proximité, c'est d'ailleurs bien souvent le seul professionnel parmi les cinq retenus qui est situé à plus de 20 minutes. Cependant, certaines communes, notamment en zone de montagne, cumulent des difficultés d'accès à tous les professionnels de santé de proximité. Ainsi, dans les bassins de vie d'Espéraz (Aude) et d'Amélie-les-Bains-Palalda (Pyrénées-Orientales), une commune sur cinq est éloignée de plus de 20 minutes de tous les services de santé de proximité. ■

Les difficultés d'accès concernent à peine plus de 1 % de la population en Occitanie
Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité (en %) *



* Note : la Corse (12,2 %) n'apparaît pas sur le graphique, mais est comptabilisée dans la moyenne
 Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

D'importantes difficultés d'accès aux soins de proximité en Lozère
Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité (en %)



Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

Pour en savoir plus :

- « [Des services rapidement accessibles pour une majorité d'Héraultais](#) » - Insee Flash Occitanie n° 16, septembre 2016
- « [Accessibilité aux soins en pédiatrie, ophtalmologie, gynécologie et psychiatrie en Languedoc-Roussillon : une accessibilité globalement supérieure à la moyenne nationale](#) » Insee Languedoc-Roussillon Repères Synthèse n° 6, juin 2014
- « [Les pharmacies depuis 2000](#) » - Insee Première n° 1525, décembre 2014
- « [Équipements en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité](#) » - Insee Analyses Occitanie n° 1, janvier 2016
- « [Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité](#) », Insee Première n° 1418, octobre 2012

■ 3-6 L'accès aux équipements

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Un accès rapide aux commerces et services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes et pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

À défaut, le manque d'équipements multiplie les déplacements, dont beaucoup s'effectuent en voiture, source de rejets atmosphériques. Cette insuffisance engendre de l'insatisfaction, peut entraîner le départ des populations les plus mobiles ou constituer un frein à l'installation de nouveaux arrivants. Enfin, elle génère de l'enclavement pour des populations en situation de précarité.

Deux indicateurs sont retenus ici. Le premier est le temps d'accès moyen aux équipements. C'est le temps moyen nécessaire pour accéder, depuis son domicile, à un ensemble de 34 commerces et services d'usage courant, dits « de la gamme intermédiaire », comme le supermarché, la librairie, le collège, l'opticien, la gendarmerie, etc. Le temps de trajet est mesuré aux heures dites creuses. L'autre indicateur est la moyenne des parts de la population résidant à plus de 15 minutes des différents équipements de cette gamme, dans les mêmes conditions.

L'échelon territorial retenu est le bassin de vie, plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les deux indicateurs choisis résument le potentiel d'approvisionnement offert aux habitants d'un bassin de vie, les contraintes de mobilité quotidienne et les risques d'enclavement.

Avertissement : le distancier Metric qui sert à mesurer les distances et les temps de trajet remplace l'ancien distancier Odomatrix pour cette nouvelle édition du dossier et ne permet pas les comparaisons avec les éditions antérieures. Ce distancier présente l'avantage de s'appuyer sur des fonds routiers récents (BDTOPO 2012 de l'IGN) et de permettre l'estimation de distance infracommunale.

Analyse

En 2012, l'accès aux équipements de la gamme intermédiaire est en moyenne un peu plus long en Occitanie qu'en France métropolitaine. Les difficultés d'accessibilité se concentrent surtout dans les départements les plus ruraux où les disparités entre les habitants sont aussi maximales.

En 2012, les habitants d'Occitanie mettent en moyenne un peu moins de 7 minutes à rejoindre un équipement de la gamme intermédiaire : c'est une durée quasiment identique (une demi-minute de plus) qu'en moyenne en métropole.

Les temps d'accès sont supérieurs à la moyenne régionale dans les départements les plus ruraux : entre 9 et 10 minutes dans l'Aveyron, le Lot, le Gers, l'Ariège et jusqu'à 14 minutes pour la Lozère. Ces départements regroupent 15 des 35 bassins de vie aux temps d'accès deux fois supérieurs à la moyenne régionale. Ces 35 bassins de vie sont peu denses en termes de population : ils représentent 15 % des 233 bassins de vie de la région mais ne concentrent que 3,6 % des habitants. Il faut ainsi plus de 25 minutes en moyenne pour accéder aux équipements intermédiaires dans le bassin de vie de Florac (Lozère) et plus de 19 minutes dans les bassins de vie d'Entraygues-sur-Truyère, de Mur-de-Barrez et de Réquista (Aveyron). Les temps d'accès sont également élevés (plus de 15 minutes) pour les habitants des bassins de vie d'autres régions limitrophes : ceux de Lembeye dans les Pyrénées-Atlantiques, d'Argentat en Corrèze ou encore de Maurs dans le Cantal.

A contrario, les temps d'accès sont inférieurs à la moyenne régionale dans les quatre départements les plus urbanisés : la Haute-Garonne, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et le Gard. En particulier, à mesure que l'on se rapproche de la côte méditerranéenne, l'accessibilité est facilitée.

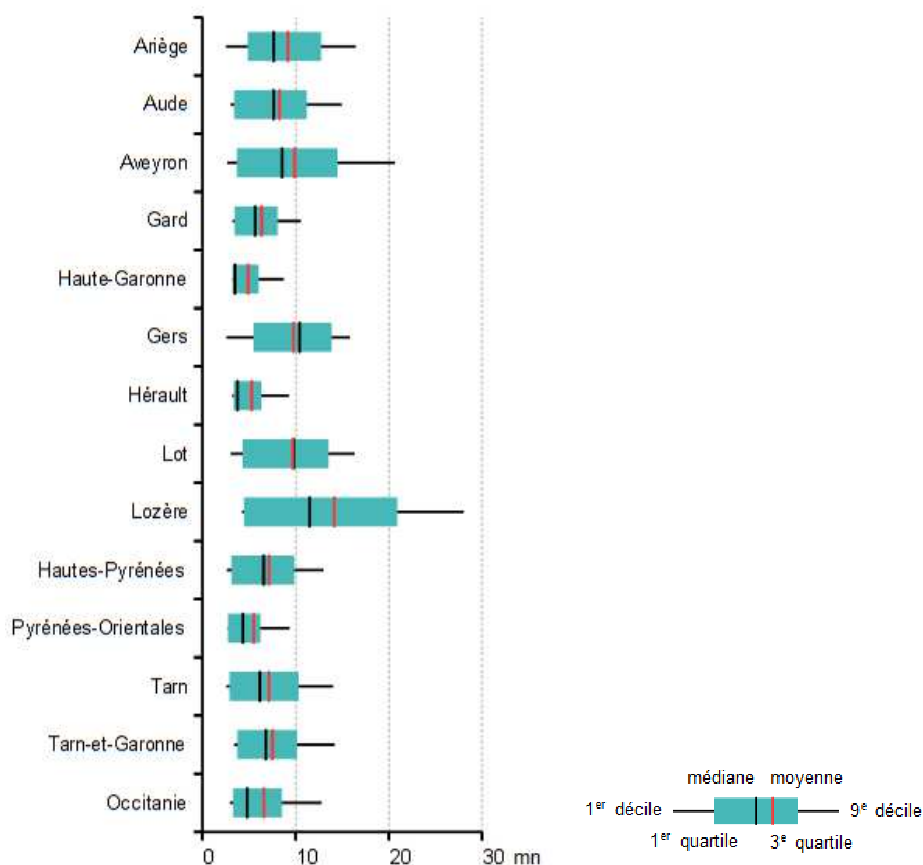
Dans la région, la part de la population habitant à plus de 15 minutes en moyenne des équipements de la gamme intermédiaire (8,6 % soit 484 000 habitants en 2012) est supérieure de 2,2 points à la moyenne métropolitaine.

Dans les départements urbains comme la Haute-Garonne, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, moins de 6 % de la population habite à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires. C'est trois fois plus en Aveyron, dans le Gers et dans le Lot et ce taux atteint même 38 % en Lozère. Dans certains bassins de vie de ces départements, plus de la moitié de la population met plus de 15 minutes pour accéder aux équipements intermédiaires. Les bassins de vie de Réquista ou d'Entraygues-sur-Truyère en Aveyron, ou encore celui de Florac en Lozère sont dans ce cas.

Les départements ruraux sont aussi ceux où les disparités sont les plus fortes. En Lozère, les 25 % d'habitants les plus éloignés des équipements intermédiaires mettent 4,7 fois plus de temps que les 25 % les plus proches (3,9 fois en Aveyron, 3,6 fois dans le Tarn). À l'opposé, les disparités sont moindres en Haute-Garonne et en Hérault (moins de 2 fois).

En termes de temps d'accès, des disparités existent entre les équipements de la gamme : si moins de 3 % de la population régionale habite à plus de 15 minutes d'un commissariat ou d'un hébergement pour personnes âgées, c'est plus de 17 % pour une parfumerie ou une piste d'athlétisme. Concernant l'accès à une gare, plus de deux personnes sur dix mettent plus de 15 minutes pour s'y rendre. ■

Les disparités en temps d'accès sont très fortes en Lozère, dans l'Aveyron et dans le Tarn
Temps moyen d'accessibilité en aller simple aux équipements de la gamme intermédiaire en Occitanie en 2012 (en minutes)

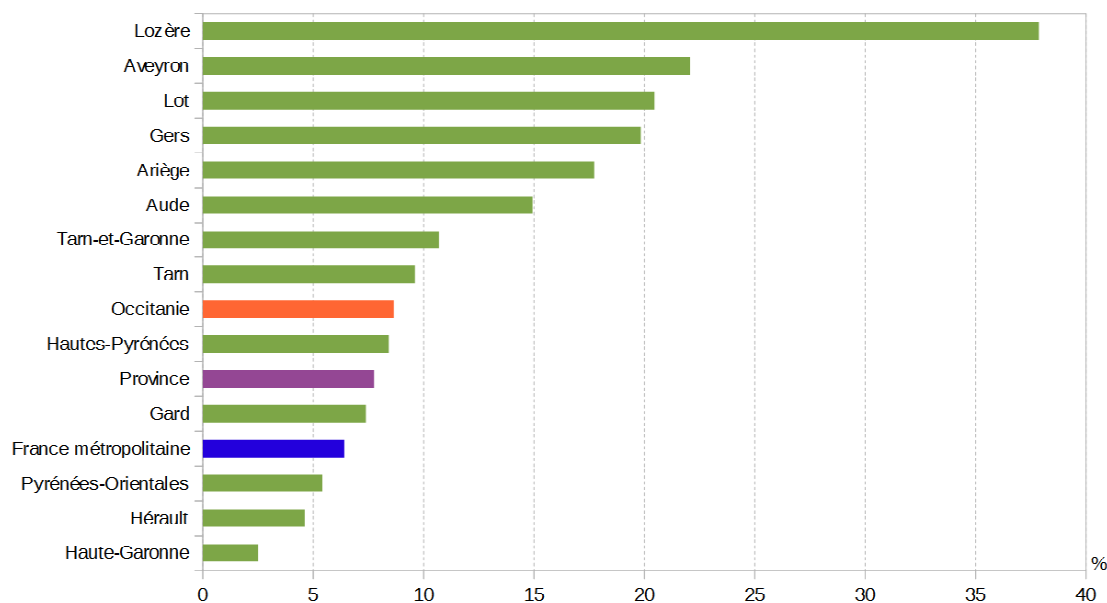


Lecture : la boîte à moustaches permet de représenter non seulement la moyenne (ligne rouge), mais aussi la dispersion, soit dans l'ordre de lecture du bas vers le haut : le 1^{er} décile, le 1^{er} quartile, la médiane, le 3^e quartile et le 9^e décile.

Ainsi, pour l'Ariège, 25 % des habitants mettent moins de 4 minutes 48 (1^{er} quartile) en moyenne pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire, 50 % mettent moins de 7 minutes 36 (médiane) et 75 % moins de 12 minutes 42 (3^e quartile). Les 25 % des habitants les plus éloignés des équipements intermédiaires mettent 2,6 fois plus de temps que les 25 % les plus proches (rapport interquartile). 10 % des Ariégeois mettent moins de 2 minutes 30 (1^{er} décile) et 10 % plus de 16 minutes 24 (9^e décile). Le temps de trajet moyen est de 9 minutes 12.

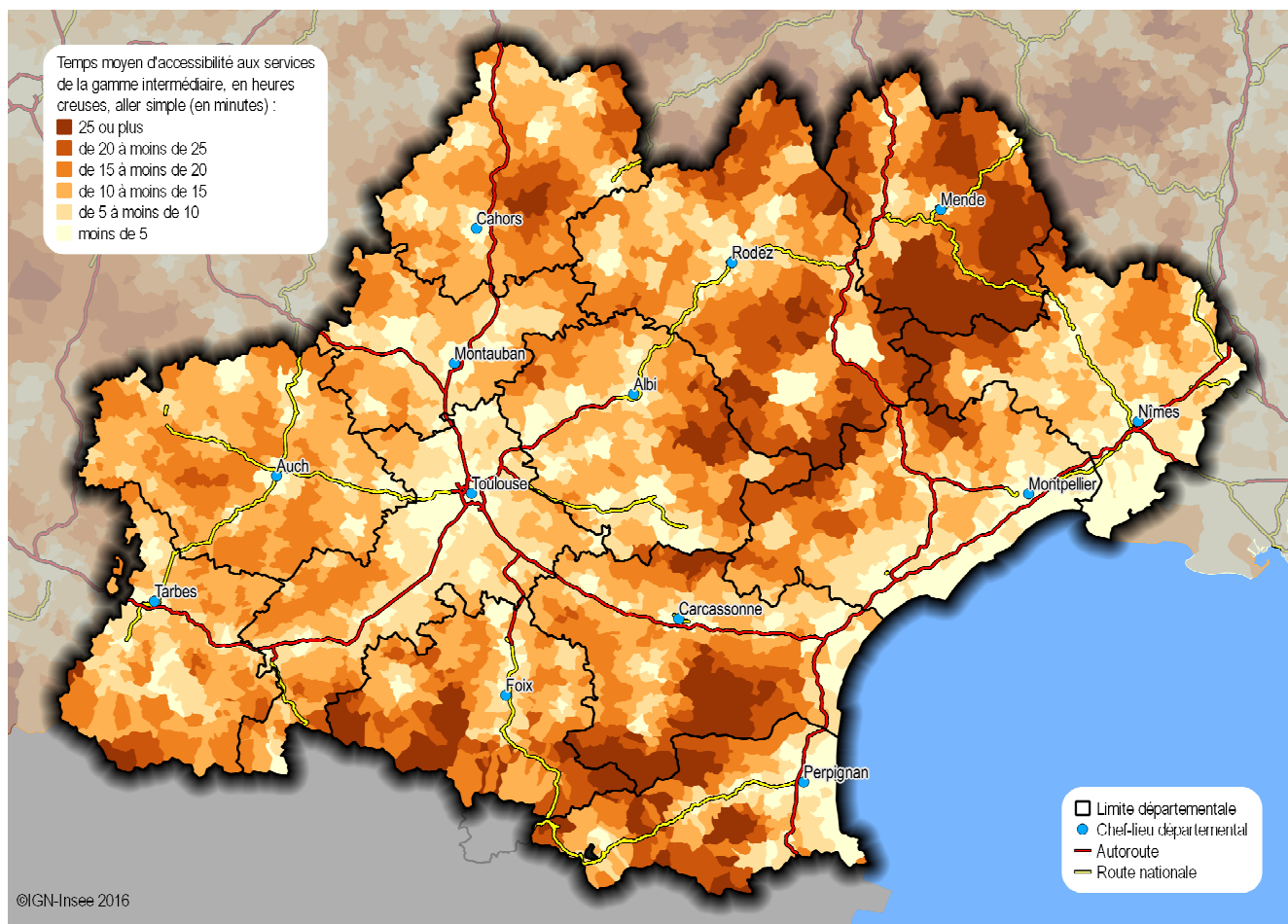
Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

Une part importante de la population éloignée des équipements dans les départements les plus ruraux
Part de la population résidant à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires en 2012 (en %)



Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

Couserans, Corbières et Causses enclavés
Temps moyen d'accès aux équipements et services de la gamme intermédiaire en 2012 en Occitanie



Sources : Insee, recensement de la population 2012, base permanente des équipements 2014

Pour en savoir plus :

- « [Des services rapidement accessibles pour une majorité d'Héraultais](#) » - Insee Flash Occitanie n° 16, septembre 2016
- « [Accessibilité des services au public dans l'Hérault](#) » - Insee Analyses Occitanie n° 27, septembre 2016
- « [Équipements en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité](#) » - Insee Analyses Occitanie n° 1, janvier 2016
- « [L'accès aux emplois et aux équipements en Midi-Pyrénées - 16 zones d'emplois et 127 bassins de vie](#) » - Insee Dossier Midi-Pyrénées n° 2, février 2015

■ 3-7 Le taux d'emploi des 20 à 64 ans

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Il constitue en effet un élément essentiel de qualité de vie et un facteur important d'intégration et de cohésion sociale. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et une part suffisante de la population en emploi, celles-ci devant en outre être relativement équilibrées selon l'âge et le sexe.

Cette préoccupation peut être éclairée par le taux d'emploi, rapport de la population active en emploi pour un sexe ou un âge donné, à la population de cet âge ou de ce sexe. Ainsi, en 2000, le Conseil européen extraordinaire de Lisbonne avait notamment fixé comme objectif un taux d'emploi de 50 % en 2010 pour les personnes de 55 à 64 ans, afin de soutenir la croissance économique et consolider les systèmes de protection sociale face au vieillissement de la population active. En 2010, la Commission européenne a redéfini sa stratégie de croissance sur dix ans « pour une Europe intelligente, durable et incisive », intitulée « Europe 2020 », et a retenu l'objectif d'un taux d'emploi d'au moins 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit en particulier de favoriser une plus grande participation des femmes et des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'oeuvre.

Le taux d'emploi en 2012 retenu ici est calculé à partir des résultats du recensement de la population réalisé selon une méthode s'appuyant sur des enquêtes annuelles par sondage depuis le millésime 2006. Compte tenu de cette nouvelle méthode, les comparaisons entre deux millésimes doivent se faire sur un pas de cinq ans. Par ailleurs, le concept d'emploi y est sensiblement élargi au regard des recensements généraux antérieurs et couvre mieux les situations mixtes qui touchent surtout les étudiants et les retraités, catégories nombreuses aux deux extrémités de la population des 20 à 64 ans. En conséquence, la comparaison

avec les recensements généraux antérieurs s'avère particulièrement délicate et difficilement interprétable en ce qui concerne l'emploi des jeunes et des seniors.

Analyse

En Occitanie comme en France métropolitaine, l'activité économique s'appuie sur une population active occupée dont la structure par âge est déséquilibrée : en 2012, si 66 % des 20 à 64 ans ont un emploi, ce taux est faible pour les 55 à 64 ans (41 %) et en particulier entre 60 et 64 ans (19 %). Les femmes d'Occitanie ont un taux d'emploi légèrement inférieur à l'ensemble des Françaises de métropole (63 % contre 65 %) et l'écart entre hommes et femmes est important quel que soit l'âge, dans la région comme en métropole.

En 2012, 66,4 % de la population d'Occitanie âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi : c'est un taux en légère progression par rapport à 2007 (+ 0,4 point). Le taux d'emploi régional est inférieur à celui de France métropolitaine qui connaît quant à lui une légère baisse sur cette période (69,0 % en 2012 et 69,2 % en 2007). C'est dans les deux cas un taux bien inférieur à l'objectif d'au moins 75 % fixé en 2010 par l'Europe dans sa stratégie de croissance sur dix ans « Europe 2020 ».

Ce taux d'emploi est très variable selon la tranche d'âge, dans la région comme en France métropolitaine. Alors qu'il atteint 80 % pour la population des 30 à 54 ans, il n'est que de 41 % pour les 55 à 64 ans (42 % en moyenne en métropole), bien en deçà de l'objectif de 50 % fixé par la stratégie de Lisbonne pour 2010 et cette tranche d'âge. Il tombe à 19 % pour les personnes de 60 à 64 ans.

En Occitanie, 46 % des jeunes de 20 à 24 ans occupent un emploi en 2012, qu'il s'agisse d'un emploi durable ou d'un travail plus précaire. Ce taux réduit au regard de leurs aînés s'explique essentiellement par la poursuite des études, mais aussi par des difficultés plus grandes

chez les jeunes pour accéder à un emploi lorsqu'ils se présentent sur le marché du travail. Le taux d'emploi des 20 à 24 ans est plus faible en Occitanie qu'en France métropolitaine (50 %) car les étudiants y sont plus nombreux qu'ailleurs, du fait de l'offre de formation et de l'attractivité des universités et des grandes écoles dans les métropoles de Toulouse et Montpellier.

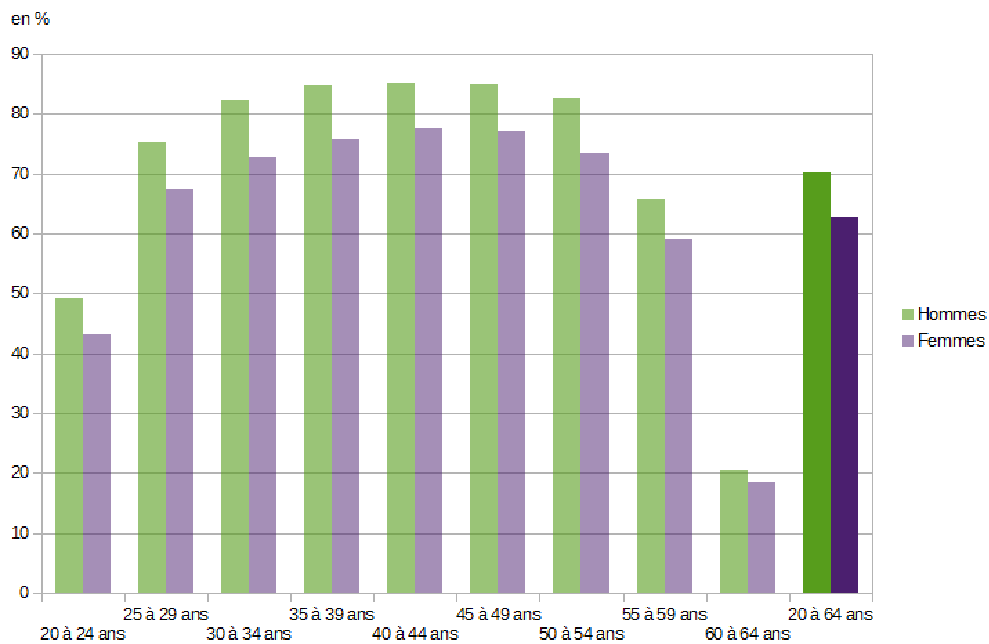
En 2012, le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans en Occitanie est inférieur d'environ deux points à celui de France métropolitaine (63 % contre 65 %). Il est aussi nettement inférieur à celui des hommes, dans la région comme en métropole (- 7 points), même s'il dépasse dans les deux cas la cible fixée par le sommet de Lisbonne (60 % à l'horizon 2010).

L'inégalité d'accès à l'emploi selon les âges se vérifie aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Quelle que soit la tranche d'âge, le taux d'emploi des femmes est nettement inférieur à celui des hommes, de l'ordre de 9 points pour les 30-54 ans en 2012 dans la région, comme en moyenne en métropole. L'écart est plus réduit chez les jeunes, traduisant l'évolution des comportements parmi les jeunes générations. Il ne s'atténue ensuite qu'au-delà de 55 ans, certaines femmes devant en effet prolonger leur activité pour compléter leur nombre de trimestres cotisés.

Entre 2007 et 2012, le taux d'emploi des femmes augmente légèrement, en Occitanie (+ 2 points) un peu plus vite qu'en France métropolitaine (+ 1 point), réduisant ainsi en partie le retard dans la région. À l'inverse, le taux d'emploi diminue pour les hommes : de 1 point en Occitanie (70 % en 2012) et de 3 points en France métropolitaine (71 % en 2012). Ainsi les différences de taux d'emploi entre les sexes continuent de se réduire.

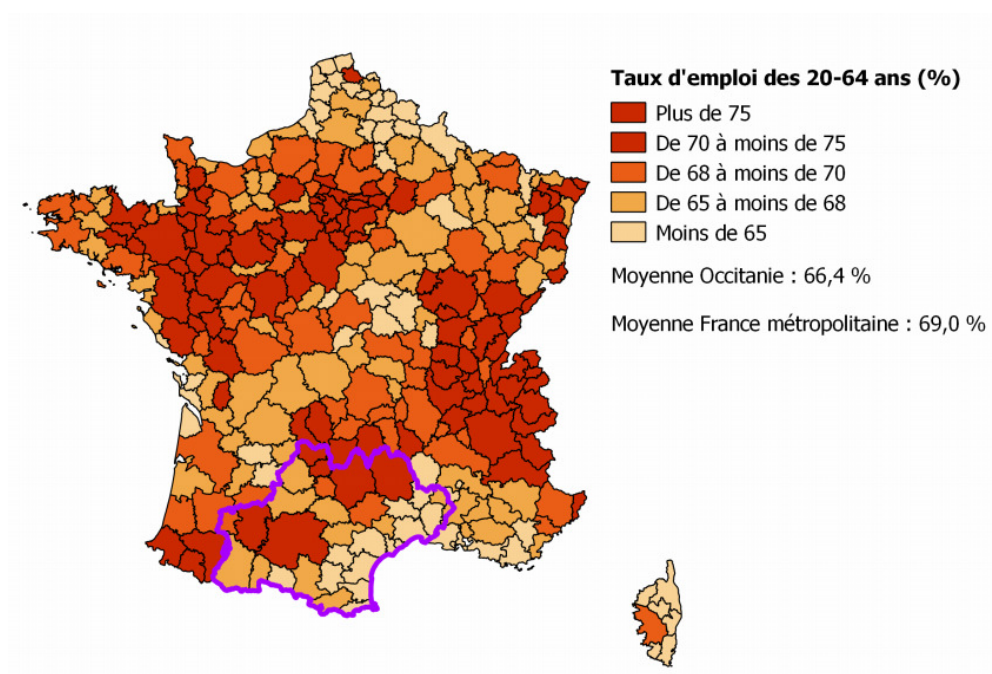
Au niveau infrarégional, le taux d'emploi des 20-64 ans varie très fortement. Il est inférieur à 65 % dans les zones d'emploi du pourtour méditerranéen en 2012, il atteint 74 % dans la zone d'emploi de Rodez et 71 % dans celle de Toulouse. ■

Le taux d'emploi diminue fortement à partir de 55 ans Taux d'emploi par sexe en Occitanie en 2012



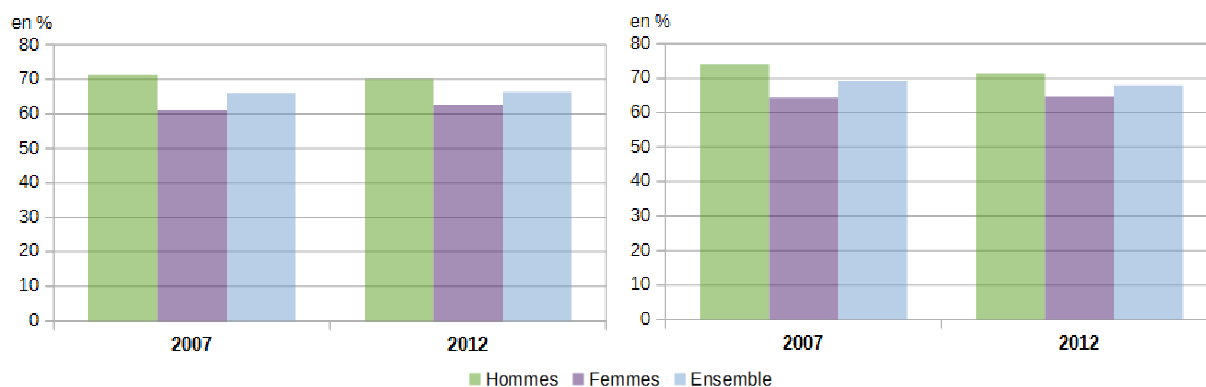
Source : Insee, recensement de la population 2012

Un taux d'emploi plus faible sur le pourtour méditerranéen Taux d'emploi par zone d'emploi en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012

Le taux d'emploi varie peu entre 2007 et 2012, dans la région comme en France métropolitaine
Taux d'emploi en Occitanie en 2007 et 2012 **Taux d'emploi en France métropolitaine en 2007 et 2012**



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012

Pour en savoir plus :

- « [Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013](#) », Insee, décembre 2015
- « [Le taux d'emploi des hommes et des femmes - Des écarts plus marqués en équivalent temps plein](#) », Insee Première n°1462, août 2013
- « [Emploi et chômage des 55-64 ans en 2013](#) », Dares Analyses n°012, février 2015

■ 3-8 Les salariés en formes particulières d'emploi

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

Élément essentiel de qualité de vie et facteur d'intégration et de cohésion sociale, l'emploi est un indicateur important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et relativement équilibrée selon l'âge et le sexe. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée par le Conseil européen en 2000 et révisée à mi-parcours en 2005 visait aussi un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. La stratégie « Europe 2020 » qui lui succède en 2010 réaffirme ces principes à travers notamment l'objectif d'une « croissance inclusive » devant permettre d'améliorer la participation au marché du travail et d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

Le marché du travail a en effet profondément évolué au cours des trois dernières décennies. Dans un contexte de compétition internationale très vive et de montée du chômage, la flexibilité de l'emploi s'est développée. Ceci a pour conséquence une baisse de la protection de la main-d'œuvre. Le modèle où l'emploi était stable et durable avec une quasi-exclusivité du contrat à durée indéterminée (CDI) a été remplacé par un modèle aux formes d'emploi variées, même si le CDI à temps complet reste dominant.

Les formes particulières d'emploi (FPE) retenues ici regroupent les emplois salariés qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée à temps plein. Il s'agit des contrats à temps partiel (CDI ou CDD) et des contrats à durée limitée : intérim, CDD dans leur ensemble, stages rémunérés en entreprise, emplois aidés et apprentissage. Ces deux dernières catégories sont encadrées par des dispositifs qui répondent à des objectifs spécifiques de formation et d'insertion soutenus par l'action publique. Selon le statut d'emploi, le secteur d'activité ou les caractéristiques sociales des salariés, ces formes particulières d'emploi peuvent constituer une étape transitoire du parcours professionnel et une voie d'accès à l'emploi stable ou au contraire inscrire durablement le salarié dans l'instabilité et la précarité face à l'emploi.

Analyse

En 2013 en Occitanie, un quart des actifs en emploi occupent une forme particulière d'emploi, principalement un contrat à temps partiel, qu'il s'agisse d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD). Les femmes sont deux fois plus souvent en forme particulière d'emploi que les hommes. Elles sont surtout salariées à temps partiel alors que les hommes sont davantage en CDD à temps complet, en intérim ou en contrat d'apprentissage. Les jeunes sont également les plus touchés par les formes particulières d'emploi ainsi que les non diplômés.

En 2013, 2,2 millions d'habitants d'Occitanie ont un emploi, soit 86 % de la population active régionale. Parmi ces personnes en emploi, 58,2 % travaillent en tant que salariés sous contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet. Même si ce statut d'emploi stable et durable reste dominant dans la région, il est nettement moins répandu qu'en moyenne en France métropolitaine (- 5 points). Les non-salariés sont en revanche plus représentés en Occitanie (17 % des personnes en emploi) qu'en métropole (13 %). Le quart restant des travailleurs occupe une forme particulière d'emploi : salariés, ils sont alors en apprentissage ou en emploi aidé, travaillent dans l'intérim, sont en stage rémunéré en entreprise, ou encore bénéficient d'un CDD (qu'il soit à temps partiel ou à temps complet) ou d'un CDI à temps partiel. Cette proportion d'actifs en FPE (24,9 %) est supérieure d'un point à celle de la France métropolitaine et correspond à 548 000 actifs en emploi en 2013 dans la région.

Entre 2008 et 2013, la part des FPE dans l'emploi s'est légèrement réduite en Occitanie (- 0,3 point contre - 0,1 en France métropolitaine), mais de manière moins marquée que la part des CDI à temps complet (- 0,6 point). Ce sont surtout les emplois non salariés qui se sont développés sur la période (+ 0,9 point), boostés par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur début 2009. Toutefois, l'écart observé entre l'Occitanie et la France métropolitaine en matière de diffusion des CDI à temps complet s'est un peu réduit en cinq ans (- 5,1 points en 2013 contre - 5,3 points en 2008).

La forme particulière d'emploi la plus répandue est le CDI à temps partiel, qui concerne 47 % des travailleurs en FPE dans la région, suivi du CDD (35 % des FPE, dont 15 % pour les CDD à temps partiel). Les contrats à temps partiel, CDD ou CDI, représentent ainsi près des deux tiers des formes particulières d'emploi (62 %) dans la région et concernent 15 % de l'ensemble des actifs occupés. Ils sont ainsi plus diffusés en Occitanie qu'en moyenne en France métropolitaine (59 % des FPE et 14 % des actifs occupés).

Les femmes sont plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes, en Occitanie comme en moyenne en France métropolitaine. Ainsi, 34,9 % des femmes en emploi occupent une forme particulière d'emploi en 2013 contre 15,6 % des hommes dans la région. En 2008, avant le déclenchement de la crise, ces proportions étaient de 36,6 % pour les femmes et de 15,2 % pour les hommes. En cinq ans, si le nombre de salariés en FPE a augmenté aussi bien pour les femmes que pour les hommes, les FPE sont devenues un peu moins fréquentes chez les femmes en raison d'une hausse plus rapide parmi elles du nombre de salariés en CDI à temps complet. Ainsi, l'écart entre hommes et femmes s'est réduit.

Les femmes sont surtout en CDI à temps partiel (59 % d'entre elles en 2013). Au total, trois quarts des femmes en FPE sont à temps partiel (CDI ou CDD), soit encore 26 % des femmes actives occupées.

Le temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes, surtout lorsqu'ils sont en CDI : seuls 23 % des hommes en FPE ont un CDI à temps partiel en 2013. En revanche, les hommes occupent plus souvent un CDD à temps complet : près d'un tiers des hommes en FPE, soit le double des femmes. Ils sont également plus souvent en contrat d'apprentissage et en intérim : 27 % contre 6 % des femmes en FPE.

La fréquence des formes particulières d'emploi varie fortement selon l'âge du travailleur. Pour la plupart des jeunes, cela s'inscrit dans un processus d'insertion professionnelle, la part des FPE diminuant fortement jusqu'à 25 ans pour se stabiliser plus ou moins ensuite. Ainsi, 86 % des jeunes de 15 à 19 ans en emploi en Occitanie sont en forme particulière d'emploi en 2013 et 57 % des 20 à 24 ans. Cette proportion tombe à 24 % parmi les 25 à 39 ans tandis que les 40 à 54 ans sont

les moins concernés, même si cette situation touche encore près d'une personne en emploi sur cinq dans cette tranche d'âge.

Entre 2008 et 2013, la part des FPE dans l'emploi total a eu tendance à croître sauf pour les plus jeunes et les plus âgés. En effet, pour les 15-19 ans, la forte baisse des formes particulières d'emploi entre 2008 et 2013 est révélatrice de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi accrues avec la crise, même si cette baisse est plus contenue que celle des CDI à temps complet. Pour les 20-24 ans, le développement relatif particulièrement marqué des FPE (leur part augmentant de 4 points en cinq ans) traduit une

précarisation accrue de leur situation professionnelle. En effet, le nombre des FPE a augmenté de 1,8 % entre 2008 et 2013, alors que dans le même temps le nombre d'emplois stables en CDI à temps complet a diminué de plus de 18 %. Quel que soit l'âge, les femmes sont toujours plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes.

Globalement, le risque de travailler sous forme particulière d'emploi diminue avec le niveau d'études. Ainsi, en Occitanie, parmi les personnes en emploi qui ne sont titulaires d'aucun diplôme ou uniquement du brevet des collèges, près d'une sur trois est en FPE en 2013. Celles qui ne

disposent que d'un baccalauréat sont aussi très concernées par les formes particulières d'emploi (28 %). À l'opposé, seulement 21 % des personnes en emploi, titulaires d'au moins un diplôme universitaire de 2^e cycle, sont sous FPE. Les titulaires de diplômes professionnels comme le CAP ou le BEP sont aussi relativement moins touchés par les formes particulières d'emploi (24 %).

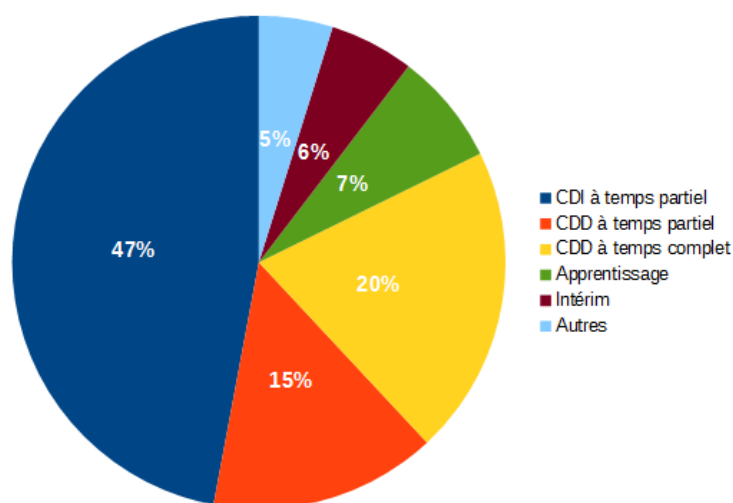
Entre 2008 et 2013, la relative protection du diplôme s'est renforcée : la part des FPE parmi les titulaires d'un diplôme d'études supérieures diminue de 0,7 point, alors même qu'elle progresse de 0,6 point pour les non diplômés. ■

Le CDI à temps complet moins fréquent en Occitanie Conditions d'emploi en Occitanie et en France métropolitaine

		Formes particulières d'emploi	CDI à temps complet	Non salariés	Ensemble
Occitanie	2013	24,9	58,2	16,9	100
	2008	25,2	58,8	16,0	100
France métropolitaine	2013	23,9	63,3	12,8	100
	2008	24,0	64,1	11,9	100

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2013

Le CDI à temps partiel représente la moitié des formes particulières d'emploi Répartition des formes particulières d'emploi en Occitanie en 2013



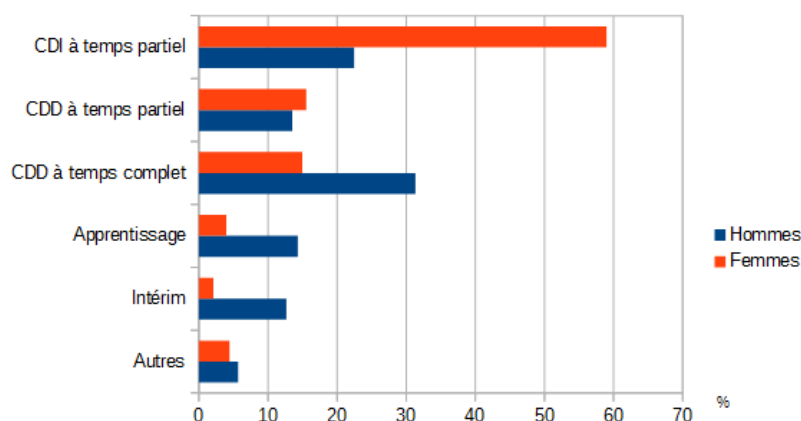
Source : Insee, recensement de la population 2013

Plus de femmes en FPE que d'hommes mais l'écart se réduit
Conditions d'emploi par sexe et âge en Occitanie

		Formes particulières d'emploi	CDI à temps complet	Non salariés	Ensemble	Part des FPE dans l'emploi (en %)
Hommes	2013	178 903	729 083	238 131	1 146 117	15,6
	2008	171 024	732 229	223 368	1 126 621	15,2
	Évol. 2013/2008 (en %)	4,6	-0,4	6,6	1,7	
Femmes	2013	369 116	553 163	134 324	1 056 603	34,9
	2008	366 168	519 111	116 108	1 001 387	36,6
	Évol. 2013/2008 (en %)	0,8	6,6	15,7	5,5	
15 à 19 ans	2013	29 887	3 185	1 664	34 736	86,0
	2008	33 661	4 807	1 648	40 116	83,9
	Évol. 2013/2008 (en %)	-11,2	-33,7	1,0	-13,4	
20 à 24 ans	2013	84 094	55 852	8 247	148 193	56,7
	2008	82 587	68 244	7 274	158 105	52,2
	Évol. 2013/2008 (en %)	1,8	-18,2	13,4	-6,3	
25 à 39 ans	2013	182 242	469 808	98 751	750 801	24,3
	2008	190 680	490 487	95 008	776 175	24,6
	Évol. 2013/2008 (en %)	-4,4	-4,2	3,9	-3,3	
40 à 54 ans	2013	178 903	572 006	173 957	924 866	19,3
	2008	175 388	549 417	165 262	890 067	19,7
	Évol. 2013/2008 (en %)	2,0	4,1	5,3	3,9	
55 à 64 ans	2013	64 094	175 104	77 443	316 641	20,2
	2008	49 204	133 608	62 581	245 393	20,1
	Évol. 2013/2008 (en %)	30,3	31,1	23,7	29,0	

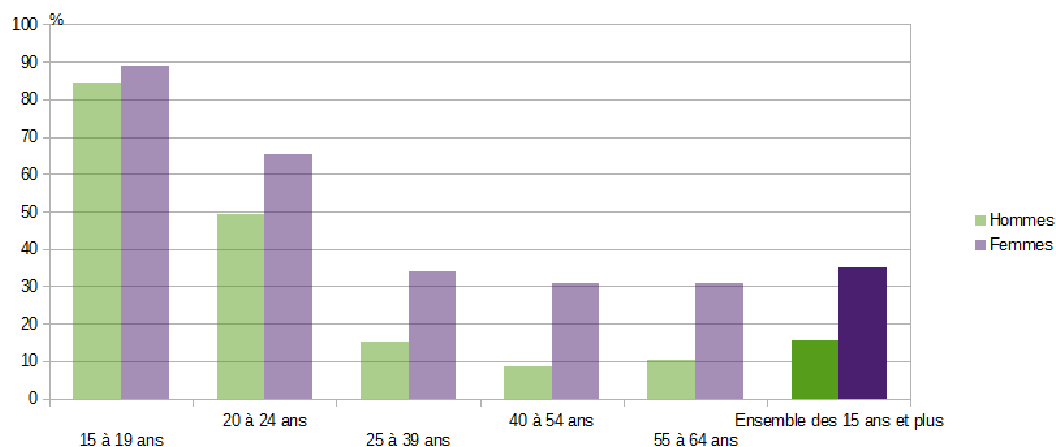
Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013

Les femmes en FPE sont plus souvent à temps partiel que les hommes
Répartition des formes particulières d'emploi selon le sexe en Occitanie en 2013 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2013

Les jeunes plus souvent en formes particulières d'emploi
Formes particulières d'emploi par âge et par sexe en Occitanie en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013

Pour en savoir plus :

- « [L'après premier emploi durable des jeunes : plus de stabilité mais encore des situations fragiles](#) », Repères synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon n°11, novembre 2012
- « [Emploi des jeunes : le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées](#) », 6 Pages Insee Midi-Pyrénées n° 134, juin 2011
- « Les formes particulières d'emploi en France : un état des lieux », Centre d'économie de la Sorbonne, document de travail, 2010

■ 3-9 Le chômage

Mise à jour février 2018

Pertinence

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il met à mal la cohésion sociale en créant une inégalité du citoyen devant un élément majeur de la vie qui est l'accès à l'emploi et peut déboucher sur des situations de précarité. Il a également un impact macroéconomique dans la mesure où il affecte l'activité productive et a un coût en matière de prestations. Il est influencé aussi bien par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives. Le chômage de longue durée augmente le risque d'exclusion sociale. C'est pourquoi les politiques nationales et européennes en matière d'emploi visent à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi de ceux qui en sont le plus souvent exclus.

La stratégie « Europe 2020 » adoptée en 2010 a pour ambition de concilier l'amélioration des indicateurs de développement durable en matière de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement au plan mondial. Elle s'est en particulier fixée, parmi les cinq grands objectifs retenus, un taux d'emploi d'au moins 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit notamment de développer les compétences et l'emploi en facilitant la mobilité du travail et le développement des compétences tout au long du cycle de vie, en vue d'accroître la participation active et de mieux rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur les marchés du travail. Plus récemment en 2015, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a retenu parmi les 17 objectifs universels de développement durable (ODD), l'objectif 8 qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Le chômage est défini selon le Bureau International du Travail (BIT) comme la situation d'une personne en âge de travailler

(15 ans ou plus) qui est à la fois sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi. L'indicateur retenu ici correspond à cette définition. Il est complété, pour approcher le phénomène de chômage de longue durée, par la statistique administrative correspondant à la part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits depuis un an ou plus dans l'ensemble des demandeurs de catégories A, B et C¹ inscrits à Pôle emploi.

Analyse

Mi 2017 le chômage concerne 11,0 % de la population active en Occitanie, contre 9,2 % en France métropolitaine. Malgré une baisse au cours des deux dernières années, il atteint toujours des valeurs élevées proches de celles de la fin des années 1990. En dehors des quatre départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Gers et du Lot, la moyenne nationale est atteinte ou dépassée dans les neuf autres. Les départements littoraux ont les plus forts taux de chômage de la région et sont, avec l'Aisne, les départements de métropole les plus touchés. Le chômage de longue durée est en forte progression depuis le début de la crise.

Fin juin 2017, le chômage touche 11,0 % de la population active de la région Occitanie, contre 9,2 % en France métropolitaine. Après avoir diminué tendanciellement depuis le début des années 2000, le taux de chômage régional a augmenté régulièrement depuis le second trimestre 2008, qui marque l'entrée dans une nouvelle crise financière et économique, jusqu'au deuxième trimestre 2015 en Occitanie comme en France métropolitaine. Malgré une baisse enclenchée depuis près de deux ans, les records historiques de la fin des années 1990 sont toujours atteints. Dans ce contexte, la région continue d'avoir un taux de chômage supérieur à celui de la métropole, mais l'écart se réduit quelque peu depuis mi 2015.

Les femmes actives sont un peu moins touchées par le chômage que les hommes en 2016, en Occitanie comme en France métropolitaine. L'effet des chocs économiques depuis 2008 a été plus néfaste pour les hommes, occupant plus souvent des postes dans des secteurs davantage touchés comme l'industrie ou la construction.

L'Occitanie est la deuxième région la plus touchée par le chômage des jeunes, derrière les Hauts-de-France. Le taux de chômage des jeunes actifs de moins de 25 ans y dépasse 30,1 % en 2016, soit un niveau bien plus élevé que celui de la métropole (24,1 %). Les plus jeunes sont en Occitanie 3,9 fois plus touchés par le chômage que les personnes âgées de 50 ans ou plus, ce qui est aussi le cas en France métropolitaine mais de manière un peu moins marquée. Depuis 2008, le taux de chômage des moins de 25 ans croît de 7,6 points contre + 5,8 points en France métropolitaine.

Fin juin 2017, la région comptait 567 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les catégories en recherche active d'emploi (A, B et C). Depuis le début de la crise, ce chiffre a augmenté de 88 % entre juin 2008 et juin 2017, soit un peu plus vite qu'en métropole (+ 81 %).

Le chômage s'inscrit aujourd'hui de plus en plus dans la durée. Ainsi, alors que les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus représentaient un peu moins du tiers des demandeurs d'emploi en juin 2008, ils sont désormais 44 % en juin 2017. Le nombre de chômeurs de longue durée a ainsi augmenté plus vite que le nombre total de chômeurs (+ 165 %). Pour autant, cette part de chômage de longue durée se situe légèrement en deçà du niveau métropolitain.

Les départements de la région Occitanie sont diversement affectés par le chômage. Au deuxième trimestre 2017, neuf des treize départements de la région ont un taux de chômage supérieur ou égal à la moyenne métropolitaine (9,2 %), notamment les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault

¹ Catégories A, B et C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois.

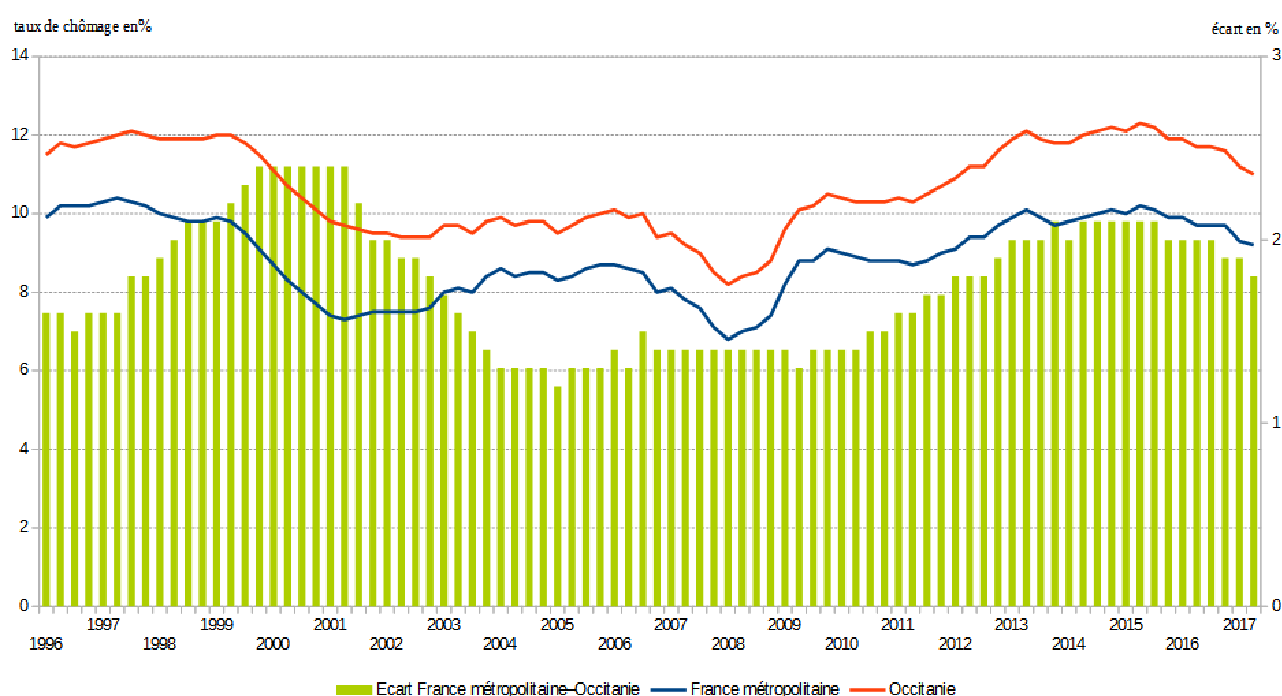
et le Gard dont les taux de chômage sont parmi les plus élevés de métropole. Ce taux est inférieur à 9,2 % dans seulement quatre départements ruraux, la Lozère (5,9 %), l'Aveyron (7,1 %) le Gers (7,2 %) et le Lot (8,9 %), la Lozère étant le deuxième département de France le moins touché derrière le Cantal (5,7 %). Entre début 2016 et le deuxième trimestre 2017,

le taux de chômage se stabilise ou diminue dans tous les départements d'Occitanie, après avoir fortement augmenté depuis 2000. La baisse est particulièrement sensible en Haute-Garonne, dans l'Aude et le Gard (- 1,1 point), elle est également marquée le Gers et les Pyrénées-Orientales (- 1,0 point). À l'intérieur même des départements, des disparités

existent : les taux de chômage dans les zones d'emploi s'étendent de 5,9 % en Lozère pour s'élever jusqu'à plus de 16,9 % à Agde-Pézenas au deuxième trimestre 2017. ■

Un écart toujours fort mais qui tend à diminuer

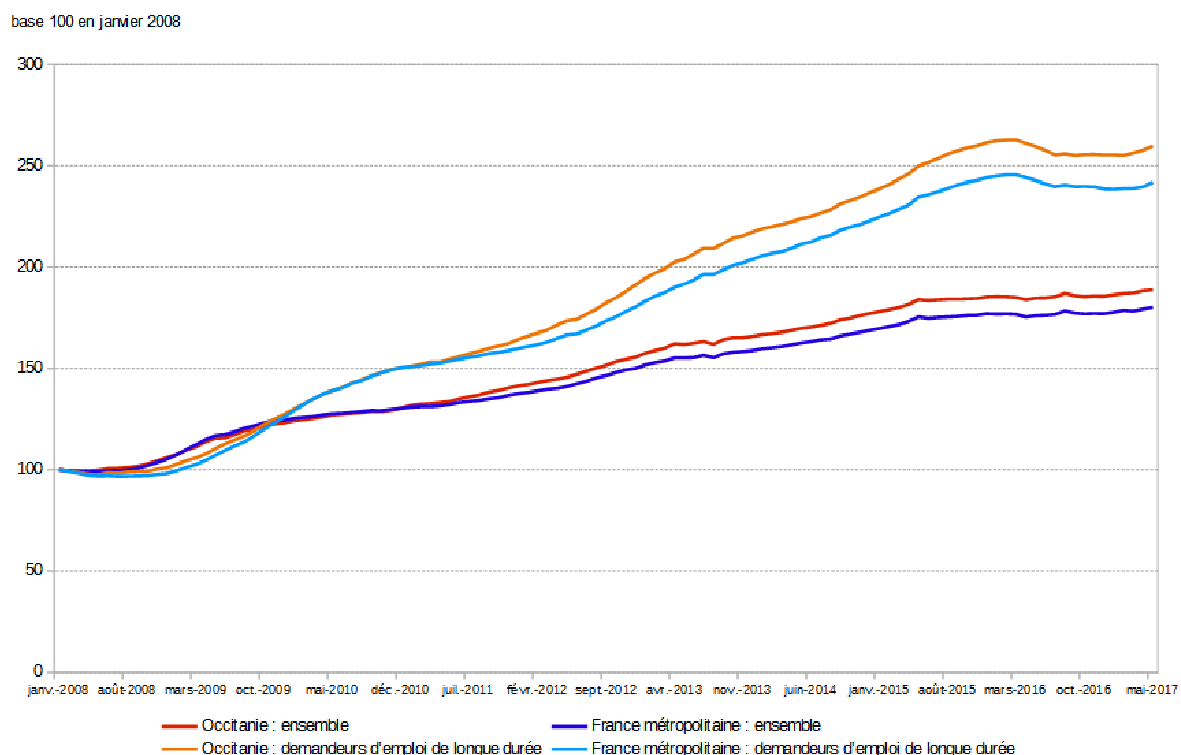
Évolution des taux de chômage (série trimestrielle corrigée des variations saisonnières)



Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

La région plus touchée par une hausse du chômage de longue durée

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) – Série corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrés



Sources : DARES – Pôle emploi

Pour en savoir plus :

- « [Bilan économique 2016 – Occitania – Embellie de l'économie régionale en 2016](#) », *Insee Conjoncture Occitania* n° 8, mai 2017
- « [Nouvelle accélération de l'emploi salarié - Note de conjoncture régionale - 2^e trimestre 2017](#) », *Insee Conjoncture Occitania* n° 10, octobre 2017
- « [Une croissance solide de l'emploi - Note de conjoncture régionale - 1^{er} trimestre 2017](#) », *Insee Conjoncture Occitania* n° 9, juillet 2017
- « [L'emploi salarié marchand poursuit sa hausse au 4^e trimestre 2016](#) », *Insee Conjoncture Occitania* n° 7, avril 2017

■ 3-10 Les inégalités de salaires entre femmes et hommes

Mise à jour mars 2017

Pertinence

Le développement durable suppose l'égalité des femmes et des hommes dans les différents domaines de la vie sociale. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 affirme ce principe parmi ses objectifs. Plus largement, parmi les 17 objectifs du programme de développement durable retenus par les États membres de l'ONU à l'horizon 2030¹, l'objectif 5 vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Par-delà ce principe d'égalité, gravé dans le préambule de la Constitution française de 1946, la France a fait le choix de passer par le cadre législatif afin de lutter contre des disparités professionnelles persistantes, depuis la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle jusqu'à la loi sur l'égalité salariale de mars 2006. Le but est de supprimer les écarts de rémunération entre femmes et hommes et de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Plus récemment, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes promulguée le 4 août 2014 vise à combattre les inégalités persistantes entre femmes et hommes dans les sphères privée, professionnelle et publique, en réformant le congé parental et en renforçant les obligations de parité.

Les disparités professionnelles entre femmes et hommes ne se limitent pas aux inégalités de salaires : les femmes sont davantage exposées au chômage ainsi qu'à la précarité professionnelle.

Le choix est de s'intéresser ici aux disparités de salaires, indicateur emblématique des inégalités professionnelles.

Pour mesurer les disparités de salaire, l'indicateur retenu ici est l'écart des salaires horaires nets moyens perçus respectivement par les femmes et les hommes au lieu de travail. Le salaire

horaire permet de faire abstraction des effets sur le salaire du temps de travail, les femmes étant plus souvent à temps partiel que les hommes.

Les écarts des salaires horaires nets moyens sont calculés sur le champ des secteurs privé et public, y compris particuliers employeurs mais hors chefs d'entreprise, apprentis, stagiaires et salariés des activités extra-territoriales. Les salaires sont nets de toutes cotisations sociales, y compris de la CSG (contribution sociale généralisée) et de la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Analyse

En Occitanie comme en France de province, les femmes restent nettement moins bien rémunérées que les hommes, en dépit de leur participation croissante au marché du travail et d'une progression de leur qualification. En 2012, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 17 % à celui des hommes dans la région. Les inégalités salariales sont plus importantes pour les cadres que pour les autres professions et elles s'amplifient aussi avec l'âge.

En 2012, en Occitanie, l'écart de salaire horaire net entre femmes et hommes est un peu moins marqué qu'en France de province mais reste conséquent : les femmes perçoivent en moyenne un salaire horaire net inférieur de 17 % à celui des hommes (contre - 19 % en province). Pour autant, les femmes sont plus diplômées que les hommes (28 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement dans la région, contre 26 % des hommes) et sont aujourd'hui bien plus présentes sur le marché du travail (le taux d'activité des femmes en Occitanie de 15 à 64 ans est de 69 % contre 75 % pour les hommes).

Selon les départements, les écarts entre femmes et hommes sont plus ou moins prononcés. La Lozère est ainsi le département le moins inéquitable de la région en 2012 (- 11 %) tandis qu'en

Haute-Garonne les femmes gagnent un cinquième de moins (- 21,5%) que les hommes: ceci est dû à la présence de hauts revenus dans le département dévolus principalement aux hommes.

Entre 2009 et 2012, les disparités salariales se réduisent dans la plupart des départements. C'est en Aveyron que le recul des inégalités est le plus marqué (- 2,3 points en trois ans). En Lozère, dans les Hautes-Pyrénées et dans les Pyrénées-Orientales, l'écart reste stable. En Haute-Garonne, les inégalités restent les plus fortes de la région en 2012.

L'écart de salaire horaire net s'explique en partie par le fait que femmes et hommes n'occupent pas les mêmes emplois et donc n'appartiennent pas aux mêmes catégories socio-professionnelles. Les femmes exercent notamment moins souvent des emplois de cadres : seulement 10 % des femmes salariées en Occitanie sont des cadres, contre 16 % pour les hommes. Le salaire horaire net des cadres est en moyenne deux fois supérieur à celui des ouvriers. La moindre représentation des femmes dans ces emplois induit, pour ces dernières, un salaire horaire net global plus faible. Mais ces différences n'expliquent pas la totalité des écarts.

En effet, au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle, le salaire horaire net moyen des femmes est toujours inférieur à celui des hommes. L'écart est toutefois sensiblement différent d'une catégorie à l'autre. La différence est relativement faible pour les professions intermédiaires (9 %) et les ouvriers qualifiés ou non (respectivement 9 % et 11 %) en Occitanie en 2012. Elle est plus élevée pour les employés (16 %) et particulièrement forte pour les cadres (19 %).

Ces écarts sont en partie dus aux métiers et aux fonctions différentes exercées par les femmes et les hommes au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle. C'est le cas en particulier parmi les employés mais aussi parmi les cadres : pour ces

¹ Programme adopté en septembre 2015 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats (5P)

derniers, les femmes peuvent être touchées par ce qui est communément appelé le « plafond de verre », c'est-à-dire la difficulté récurrente à atteindre des postes à haute responsabilité et donc des salaires plus élevés.

En Occitanie comme ailleurs en province, l'écart de salaire horaire entre les femmes et les hommes s'amplifie avec l'âge, le salaire masculin évoluant plus vite que le salaire féminin. Ainsi, en 2012 dans la région, si la différence est de 7 % pour les salariés de moins

de 26 ans, elle atteint 16 % pour ceux qui ont entre 26 et 49 ans voire 24 % pour les 50 ans ou plus. Ce phénomène peut être attribué en partie aux interruptions de carrières des femmes, plus nombreuses que celles des hommes, pour beaucoup liées à l'arrivée d'enfants, ce qui peut représenter un frein dans leur parcours professionnel.

Les écarts de salaires entre femmes et hommes peuvent s'expliquer par de multiples facteurs. Ainsi, outre le fait

que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois, peuvent également intervenir le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, le type de contrat ainsi que des facteurs individuels non observables dans la source mobilisée tels que le niveau de diplôme, l'expérience professionnelle ou encore l'ancienneté dans l'entreprise. ■

Des disparités salariales entre hommes et femmes qui persistent

Écart de salaire horaire net moyen des femmes par rapport aux hommes de 2009 à 2012 selon le département en Occitanie (en %)

	2009	2010	2011	2012
Haute-Garonne	- 22,2	- 21,1	- 20,9	- 21,5
Hautes-Pyrénées	- 16,2	- 16,1	- 16,5	- 16,4
Gard	- 17,3	- 16,1	- 16,5	- 16,2
Hérault	- 16,4	- 15,0	- 15,1	- 15,3
Tarn-et-Garonne	- 15,6	- 15,2	- 15,4	- 15,1
Lot	- 15,6	- 14,0	- 14,7	- 14,6
Ariège	- 15,4	- 14,6	- 14,8	- 14,3
Tarn	- 15,4	- 14,1	- 14,6	- 14,0
Aveyron	- 16,2	- 14,8	- 15,0	- 13,9
Aude	- 13,7	- 12,7	- 13,7	- 13,3
Pyrénées-Orientales	- 13,2	- 12,6	- 13,4	- 13,0
Gers	- 14,4	- 14,8	- 13,5	- 12,9
Lozère	- 10,6	- 9,9	- 11,2	- 10,6
Province	- 19,8	- 18,1	- 18,4	- 18,5

Note : la réropolation sur le champ de la nouvelle région Occitanie n'est pas disponible pour les années 2009 à 2011.

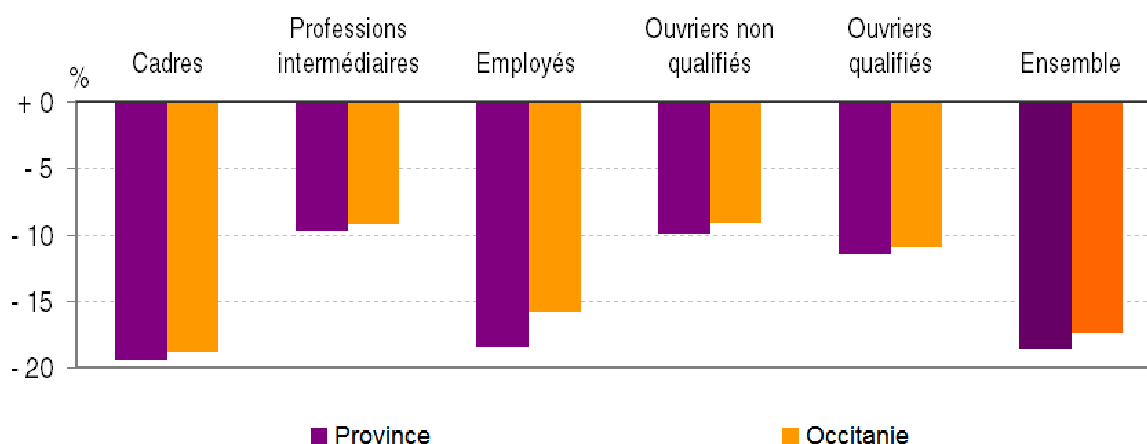
Lecture : en 2012 en Haute-Garonne, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 21,5 % à celui des hommes.

Champ : secteurs privé et public y compris particuliers employeurs, hors chefs d'entreprise, apprentis, stagiaires et salariés des activités extra-territoriales.

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009 à 2012.

En Occitanie, des écarts plus faibles qu'en province, notamment pour les employés

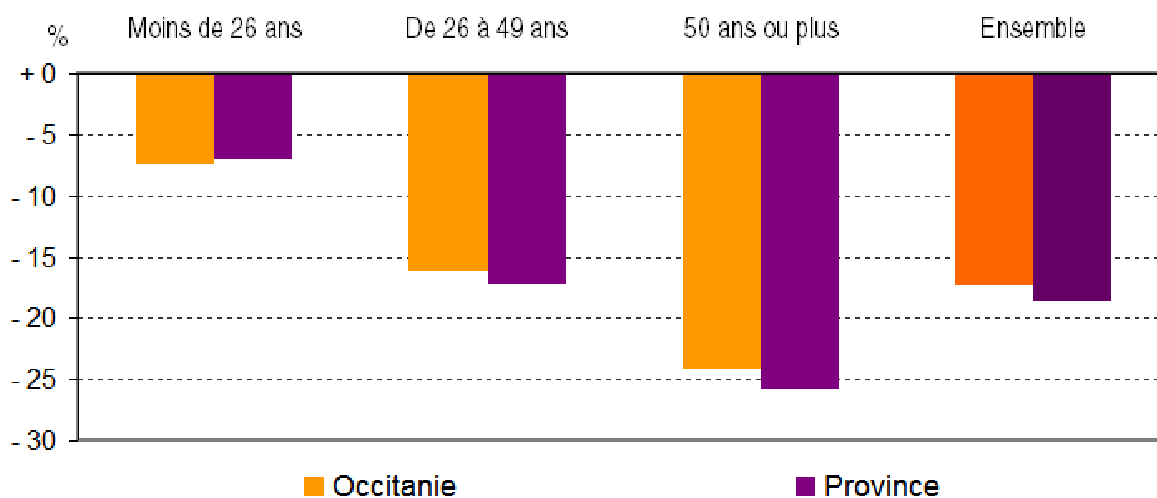
Écart de salaire horaire net moyen des femmes par rapport aux hommes en 2012, selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) 2012 (secteurs privé et public y compris particuliers employeurs, hors chefs d'entreprise, apprentis, stagiaires et salariés des activités extra-territoriales)

Les écarts se creusent tout au long de la carrière professionnelle

Écart de salaire horaire net moyen des femmes par rapport aux hommes en 2012, selon la tranche d'âge (en %)



Champ : secteurs privé et public y compris particuliers employeurs, hors chefs d'entreprise, apprentis, stagiaires et salariés des activités extra-territoriales

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2012

Pour en savoir plus :

- « [Non-salariés et dirigeants salariés d'entreprise – Les femmes gagnent en moyenne les trois quarts du revenu des hommes](#) », Insee Analyses Occitanie n° 30, novembre 2016
- « [Les inégalités professionnelles entre les sexes peinent à se réduire](#) », Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées n° 20, avril 2016
- « [Les femmes minoritaires au sein de la fonction publique dirigeante](#) », Insee Flash Occitanie n°7, mars 2016
- « [Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Chiffres clés – Édition 2016](#) », Direction générale de la Cohésion sociale, février 2016.
- « [Emplois, chômage, revenus du travail](#) », Insee Références, édition 2016.
- « [Des facteurs persistants d'inégalité salariale femmes-hommes](#) », 6 Pages Insee Midi-Pyrénées n° 153, novembre 2013.
- « [Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes](#) », Insee Première n° 1436, mars 2013.
- « [Femmes et hommes, regards sur la parité](#) », Insee Références, édition 2012.
- « [Les écarts de revenu salarial entre personnes s'expliquent au premier chef par des différences de durée d'emploi sur l'année](#) », Insee France Portrait Social, 2011

■ 3-11 La vie associative

Mise à jour février 2018

Pertinence

Le secteur associatif génère du lien social : créer une association relève en effet souvent d'une initiative citoyenne et d'une volonté d'engagement de femmes et d'hommes au service de l'action collective et de la cohésion sociale. Lorsqu'une association voit le jour, que ce soit pour pratiquer ou gérer une activité, défendre une idée ou un intérêt, il y a au départ une volonté d'agir ensemble et un projet commun. Les activités et autres manifestations organisées par les associations participent le plus souvent à l'amélioration des conditions de vie. Le suivi de la vie associative, mesurée à travers son dynamisme, constitue donc un indicateur du développement durable pour ce qui concerne sa troisième finalité, relative à la cohésion sociale.

L'indicateur retenu ici est le nombre de créations d'associations pour 10 000 habitants. Il s'agit du rapport entre le nombre de créations d'associations recensées au Journal officiel au 31 décembre de l'année étudiée et la population correspondante. En effet, aux termes de la loi de 1901, toute association souhaitant se constituer en personne morale doit se déclarer à la préfecture du siège social de l'association (à l'exception des départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), ce qui donne lieu à parution au Journal officiel. Depuis 2007, l'enregistrement de l'objet de l'association s'effectue selon la nomenclature très détaillée du Répertoire national des associations (RNA) développé par le ministère de l'Intérieur.

Dans la mesure où une association peut déclarer plusieurs domaines d'activité, il est difficile de connaître avec précision le

nombre de créations par catégorie, mais un traitement des inscriptions au RNA permet néanmoins d'approcher la répartition des créations d'associations selon le domaine. Il aurait été intéressant de compléter cet indicateur par un indicateur de participation associative, comme la part de la population adhérant à au moins une association, mais cette information n'est pas disponible au niveau régional.

Analyse

En 2016, près de 8 300 nouvelles associations ont vu le jour en Occitanie. Au cours des quinze dernières années, la dynamique associative régionale est cyclique, oscillant entre 7 200 et 8 500 créations annuelles. La région affiche cependant une forte dynamique en la matière : avec plus de 14 créations annuelles pour 10 000 habitants, l'Occitanie se place, après la Corse, en haut du classement de France métropolitaine.

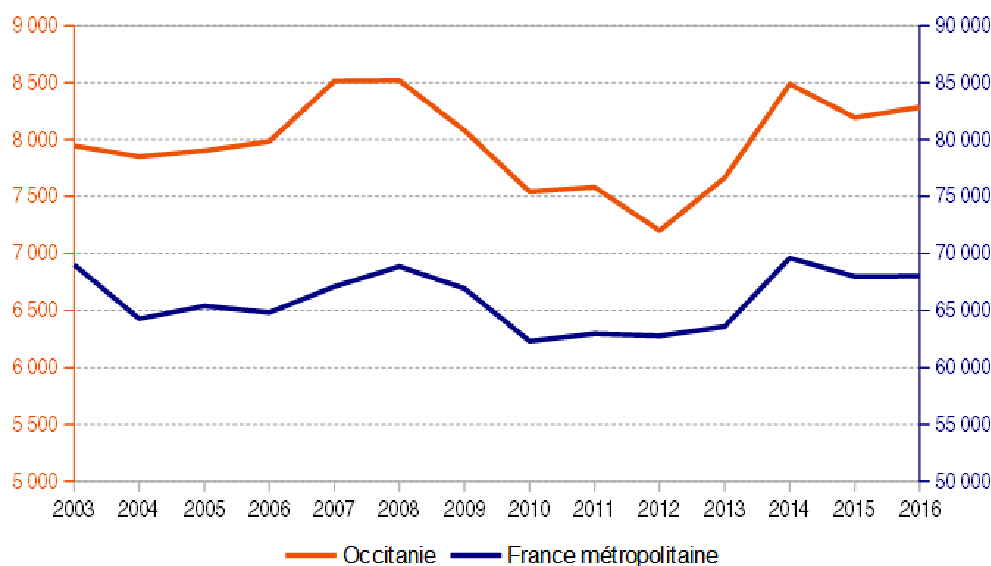
Chaque année, depuis trois ans, ce sont autour de 8 300 associations qui sont créées en Occitanie, soit plus de 12 % des créations de France métropolitaine. La région retrouve ainsi la forte dynamique associative qui prévalait en 2007-2008. Entre-temps et du fait de la crise économique et financière démarrée en 2008, les créations annuelles d'associations avaient diminué jusqu'à atteindre en 2012 un niveau historiquement bas dans la région (7 200 créations). L'initiative associative régionale suit ainsi des variations annuelles semblables à celles observées à l'échelle de la France métropolitaine.

Le nombre de créations d'associations par habitant situe l'Occitanie en haut du classement des régions métropolitaines : en 2016, ce sont plus de 14 associations pour 10 000 habitants qui ont vu le jour. Seule la Corse fait mieux, avec près de 16 structures créées pour 10 000 habitants. À titre de comparaison, la moyenne métropolitaine (hors Grand Est) s'établit à 11 associations pour 10 000 habitants quand seulement 8 voient le jour dans les Hauts-de-France, dernière région du classement. La région Grand Est, de par son histoire et les spécificités juridiques de trois départements, ne peut être comparée aux autres régions.

Au niveau départemental, deux départements ruraux, la Lozère et l'Ariège, arrivent en tête, juste devant l'Hérault : en 2016, 17 associations pour 10 000 habitants ont été créées dans les deux premiers, contre 16 pour le troisième. Avec seulement 10 créations pour 10 000 habitants, le Tarn-et-Garonne est le dernier département de la région en la matière, le seul avec un taux inférieur à la moyenne de France métropolitaine.

Au cours des trois dernières années, le premier domaine d'activités des associations créées est celui des arts et de la culture : 23 % des créations relèvent de ce domaine (contre 22 % en moyenne en métropole). Vient ensuite celui des sports et activités de plein air, qui représente 16 % des nouvelles structures (un point de plus qu'en métropole). La région Occitanie se distingue aussi par une part plus importante de créations dans le domaine des clubs de loisirs (12 % contre 9 %) et moins importante pour les amicales (5 % contre 7 %). ■

En Occitanie, les créations annuelles d'associations suivent la tendance métropolitaine
Évolution du nombre de créations d'associations de type loi 1901 en Occitanie et en France métropolitaine de 2003 à 2016



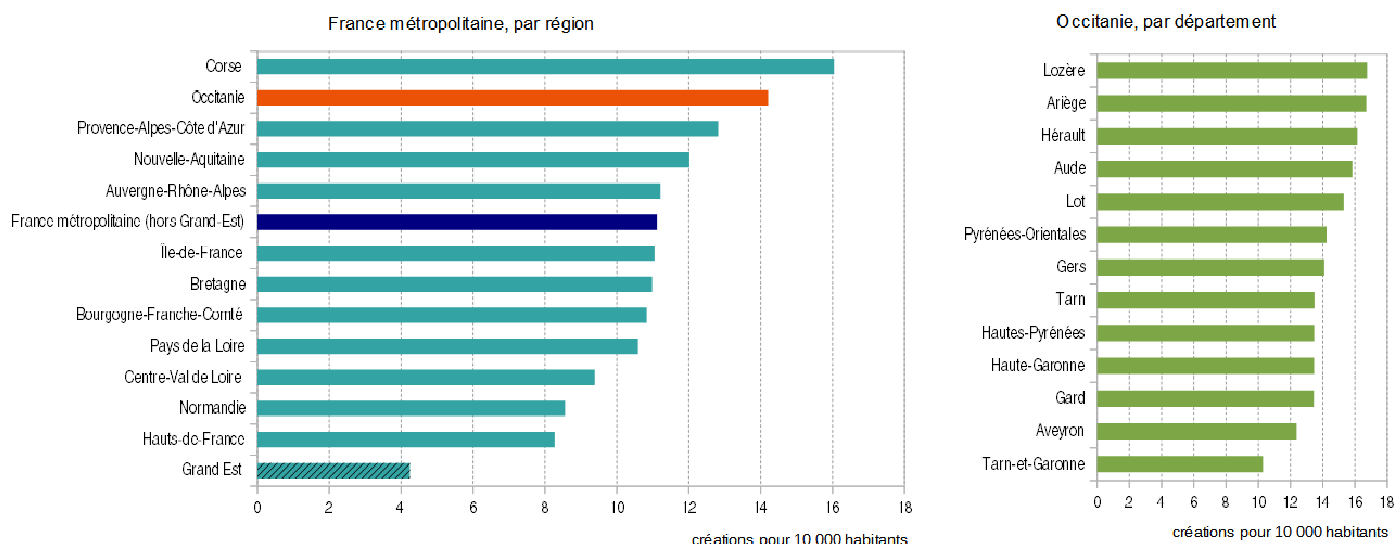
Lecture : en 2016, 8 300 associations ont été créées en Occitanie et 68 000 en France métropolitaine.

Champ : associations de loi 1901 enregistrées chaque année entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

L'Occitanie, deuxième région créatrice d'associations ; la Lozère et l'Ariège en tête des départements de la région

Taux de création d'associations pour 10 000 habitants, par région de métropole et par département d'Occitanie, en 2016



Note : du fait d'une législation spécifique en Alsace et en Moselle, les données de la région Grand Est ne sont pas comparables à celles des autres régions.

Lecture : en 2016, pour 10 000 habitants, plus de 14 associations ont été créées en Occitanie.

Champ : associations de loi 1901 enregistrées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

**Les pratiques culturelles et artistiques sont les premiers domaines de créations d'associations,
en Occitanie comme en France métropolitaine**

Répartition des associations créées au cours des années 2014, 2015 et 2016 par domaine d'activités en Occitanie et en France métropolitaine (en %)

Domaine d'activités	Occitanie	France métropolitaine
Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles	23	22
Sports, activités de plein air	16	15
Clubs de loisirs, relations	12	9
Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)	5	7
Action socioculturelle	5	5
Éducation, formation	5	6
Environnement, cadre de vie	4	3
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	4	4
Santé	4	3
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat	3	5
Autres *	18	20

* Aide à l'emploi, information, patrimoine, cercles de réflexion, services aux personnes âgées, défense de droits fondamentaux, pêche, activités religieuses ou politiques, anciens combattants...

Lecture : de 2014 à 2016, 23 % des associations créées en Occitanie intervenaient dans les domaines des arts et de la culture.

Champ : associations de loi 1901 enregistrées entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2016

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

Pour en savoir plus :

- [« Trente ans de vie associative : une participation stable mais davantage féminine »](#), Insee Première n° 1580, janvier 2016
- [« Essentiels de la vie associative dans les départements »](#), Recherches et Solidarités, édition 2016
- [« Regard sur la vie associative en Midi-Pyrénées »](#), Les cahiers de la DRJSCS n° 7, juin 2013

■ 3-12 Les risques technologiques et miniers

Mise à jour février 2018

Pertinence

Un risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit « aléa », avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. À la suite de l'accident de l'usine AZF intervenu à Toulouse le 21 septembre 2001 et ayant entraîné la mort de 31 personnes, 2 500 blessés ainsi que de lourds dégâts matériels, la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages impose désormais à l'État l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les établissements classés « Seveso seuil haut », au sens de l'arrêté ministériel du 26 mai 2014. Les établissements Seveso, seuils haut et bas, sont les installations industrielles qui présentent le plus de risques pour la population résidant autour de ces sites. Le classement dans l'une ou l'autre catégorie dépend à la fois du type d'activité et des quantités de matières dangereuses utilisées ou stockées dans les établissements. L'objectif des PPRT est double : gérer les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et encadrer l'urbanisation future autour des établissements concernés. Ils visent à limiter l'exposition de la population aux conséquences des accidents, dont l'impact est notamment appréhendé au travers des études de danger réalisées par les industriels. Approuvés par arrêtés préfectoraux après enquête publique, ces PPRT peuvent définir des servitudes et l'obligation de mesures de protection de la population, hors gestion de crise. Au plan national, les quelque 600 sites classés « Seveso seuil haut » nécessitent l'élaboration d'environ 420 PPRT, un plan pouvant couvrir plusieurs sites industriels voisins.

Par ailleurs, le code minier préconise l'élaboration et la mise en œuvre par l'État de plans de prévention des risques miniers (PPRM) sur des territoires donnés, à partir de la connaissance des zones d'aléas miniers résiduels dues aux anciennes exploitations minières et des enjeux associés. La décision d'élaborer des PPRM est prise en tenant compte d'une part, du niveau des aléas miniers résiduels (effondrement localisé de terrain, tassement ou glissement de terrain, émanation de gaz de mine...) sur les territoires concernés, d'autre part, des enjeux associés. En effet, d'après les études d'aléas réalisées par Géodéris, l'expert de l'État dans le domaine de l'après-mine, l'existence de zones d'aléas miniers résiduels induit en surface des risques pour la sécurité des personnes et des biens. Ces risques nécessitent de maîtriser et de réglementer l'urbanisation. Les PPRM ont pour principal objectif d'assurer la sécurité des personnes, tout en permettant une vie locale acceptable et en limitant les risques pour les biens. Deux anciens bassins miniers sont ainsi potentiellement concernés par un PPRM en Occitanie. Sur les autres anciennes exploitations minières faisant l'objet d'études détaillées des aléas miniers, un porter à connaissance est réalisé auprès des communes concernées.

Analyse

En Occitanie, 38 sites Seveso « seuil haut » doivent faire l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Au 1^{er} janvier 2017, 33 PPRT sont approuvés. Très inégalement répartis sur le territoire, les sites sont concentrés en Haute-Garonne et dans le Gard. Dans la région, l'unique plan de prévention des risques miniers approuvé concerne six communes du bassin de Decazeville.

En Occitanie, sur les 47 établissements à haut risque dits Seveso seuil haut, 38 établissements doivent faire l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) au titre de la loi du 30 juillet 2003. Dans la mesure où un plan

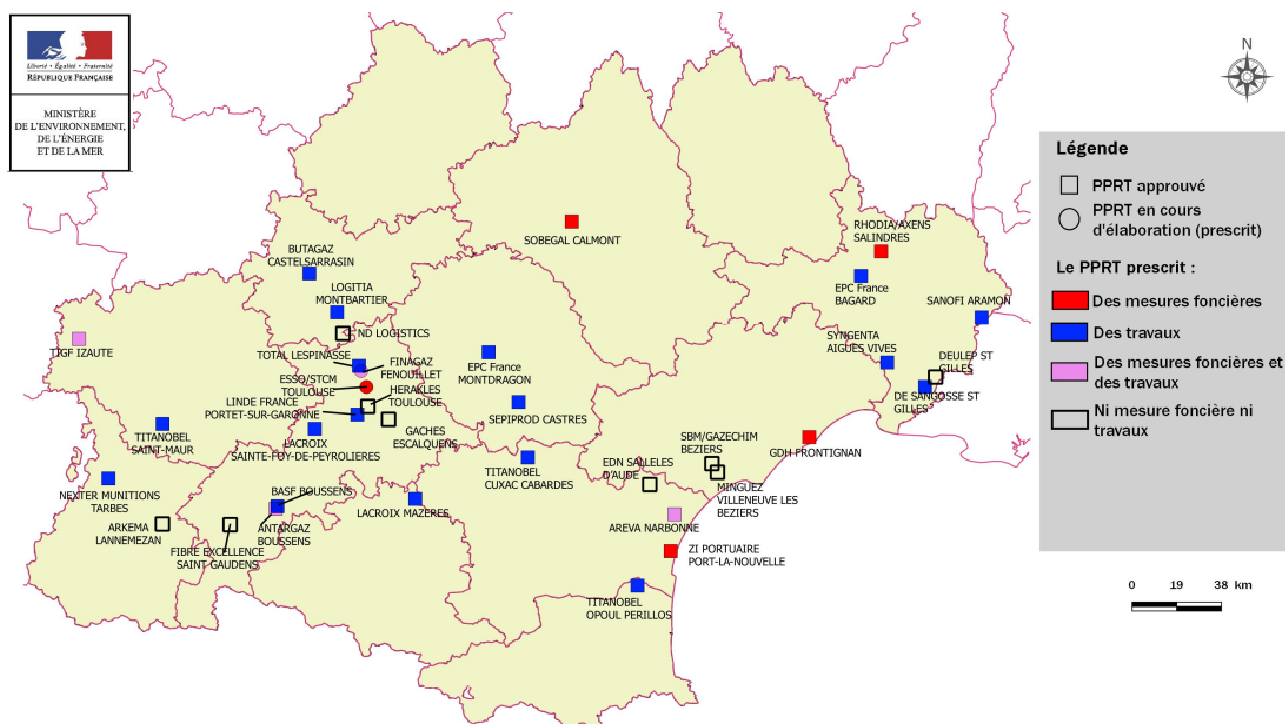
peut couvrir plusieurs sites industriels voisins, 35 PPRT ont été prescrits sur la région. Au 1^{er} janvier 2017, 33 PPRT sont approuvés, dont 9 prévoient des mesures foncières et 21 prescrivent des travaux de protection des logements des riverains pour environ 700 logements. Deux PPRT sont en cours d'élaboration (prescrits).

L'exposition aux risques technologiques est très inégalement répartie dans la région. Elle est principalement concentrée dans deux départements, la Haute-Garonne et le Gard. En Haute-Garonne, les PPRT concernent surtout des établissements concentrés autour de Toulouse et dont l'activité est liée à la concentration de la population, dépôts pétroliers ou gaziers pour l'essentiel. Dans le Gard, l'héritage minier du département, la proximité des raffineries pétrolières des Bouches-du-Rhône et d'axes de communication majeurs expliquent la concentration de nombreuses industries chimiques (agrochimie et explosifs notamment).

Les activités industrielles qui présentent des risques technologiques sont principalement celles relevant du secteur de la chimie, des dépôts pétroliers ou gaziers. Au-delà de l'élaboration des PPRT, leur mise en œuvre, qui relève majoritairement de la responsabilité des collectivités territoriales, est la nouvelle priorité. Au 1^{er} janvier 2017, deux logements ont fait l'objet d'une mesure de délaissement et une trentaine de propriétaires ont renforcé leur logement pour se protéger d'un accident majeur.

En Occitanie, il existe un unique plan de prévention des risques miniers (PPRM) approuvé, lié aux anciennes exploitations minières : le PPRM du bassin de Decazeville qui s'inscrit sur le territoire de six communes. Prescrit en décembre 2012, ce PPRM est approuvé en juin 2017. Celui du bassin de Carmaux, qui s'étendait sur le territoire de sept communes et a été approuvé en juillet 2012, est annulé par le tribunal administratif de Toulouse en décembre 2015. ■

33 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvés en Occitanie Plans de prévention des risques technologiques en Occitanie au 1^{er} janvier 2017



Source : DREAL Occitanie/DRI
Protocole IGN/MEDDTL 2011

Pour en savoir plus :

- [Le site national sur les plans de prévention des risques technologiques](#)
- [Les plans de prévention des risques miniers en Occitanie](#)